



# L'infant Pere d'Aragó i d'Anjou

*«molt graciós e savi senyor»*



## Índex

|                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PRESENTACIÓ, <i>per Alfons Garcia</i> .....                                                                                      | 7   |
| INTRODUCCIÓ, <i>per Antoni Conejo</i> .....                                                                                      | 9   |
| «Per lo servey del senyor rey e per exaltament de la Corona d'Aragó».<br>La carrière politique de l'infant Pierre d'Aragon ..... | 17  |
| <i>Alexandra Beauchamp</i>                                                                                                       |     |
| Economia, política i mecenatge al comtat d'Empúries en temps<br>de l'infant Pere (1325-1342) .....                               | 57  |
| <i>Joel Colomer Casamitjana i Miquel Àngel Fumanal Pagès</i>                                                                     |     |
| Poètica i literatura tardotrobadoresca a la cort de l'infant Pere .....                                                          | 87  |
| <i>Marina Navàs Farré</i>                                                                                                        |     |
| Poesies i profecies de l'infant Pere .....                                                                                       | 111 |
| <i>Daniel Genís Mas</i>                                                                                                          |     |
| El govern del comtat de Prades en temps de l'infant Pere .....                                                                   | 123 |
| <i>Eduard Juncosa Bonet</i>                                                                                                      |     |
| La cancelleria del Infant Pere: entre el pragmatismo y la teoría .....                                                           | 143 |
| <i>Manuel Romero Tallafigo</i>                                                                                                   |     |
| El castell dels comtes de Prades a Falset. Una aproximació<br>des de l'arqueologia .....                                         | 167 |
| <i>Joan Menchon Bes</i>                                                                                                          |     |
| L'infant Pere i les mines d'argent de Falset: l'impuls<br>d'una explotació d'èxit .....                                          | 215 |
| <i>Albert Martínez Elcacho</i>                                                                                                   |     |
| Àmplies, belles i aptes: les grans obres de la Tortosa gòtica<br>en època de l'infant Pere .....                                 | 239 |
| <i>Jacobo Vidal Franquet</i>                                                                                                     |     |
| L'infant Pere i Ferrer Bassa: el <i>Saltiri anglocatalà</i> , una obra cabdal<br>de la miniatura gòtica catalana .....           | 265 |
| <i>Albert Martínez Elcacho i Joan Yeguas Gassó</i>                                                                               |     |
| L'hospital de l'infant Pere «in loco vocato Coyll de Balaguer» .....                                                             | 285 |
| <i>Antoni Conejo da Pena</i>                                                                                                     |     |

**«Per lo servey del senyor rey  
e per exaltament de la Corona d'Aragó».  
La carrière politique de l'infant Pierre d'Aragon**

Alexandra BEAUCHAMP  
Université de Limoges

Que le chroniqueur Ramon Muntaner ait écrit que l'infant Pierre (1305-1381) était «molt graciós e savi senyor, e el plus subtil senyor qui e'l món sia tan jove e de totes bonees e savieses complit»,<sup>1</sup> ne surprend guère. Lui qui ne tarit pas d'éloges à l'égard de la famille royale et qui rédige sa chronique «a honor Déu [...] e de l'alt casa d'Aragon» (AGUILAR 2013, 155) ne pouvait ignorer ce prince lettré et ambitieux, qui commençait à être omniprésent dans la vie politique de la royauté aragonaise, lorsqu'il en dressa les hauts faits. À sa suite, cet infant d'Aragon, qui fut comte de Ribagorce (1322) et d'Empúries (1325) puis de Ribagorce et des Montagnes de Prades (1342), seigneur de Dénia et Gandia (1323), avant de devenir franciscain (1358), a tôt attiré les historiens. Dans les belles pages qu'ils lui ont consacré, nourries de documents exhumés des archives catalanes et vaticanes, les pères franciscains Alfons M. de Barcelona (1913-1915) et J. M. Pou i Martí (1930, 308-396) montrent en effet qu'avant de devenir Franciscain sur le tard, puis d'être l'objet de visions prophétiques à partir de 1365, l'infant Pierre s'était maintes fois illustré au service de la Maison d'Aragon et de la papauté. En 1926 et 1927 Ferran Valls i Taberner en donnait un bel exemple, en livrant la première édition du *De vita, moribus et regimine principum*, miroir des princes de celui qu'il considérait comme «una de les personalitats més interessants de la família reial catalana en el segle XIV» (1926, 271). Nourris de ces travaux et ne les complétant

---

<sup>1</sup> MUNTANER, cap. 291.

qu'à la marge, les historiens du politique de la seconde moitié du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle ont aussi eu des mots flatteurs pour l'infant Pierre d'Aragon. C'est par exemple le cas de Jesús Ernesto Martínez Ferrando (1950, 166) qui n'hésitait pas à affirmer qu'il était «de tots els germans el més digne d'haver ocupat el tron»; pour Ramon Gubern (1955, 40, 47) et Ramon d'Abadal (1987, 98-91), pour ne citer que quelques noms, l'infant Pierre pouvait même être considéré comme l'un des trois piliers du royaume sous le règne de Pierre III le Cérémonieux, avec Bernat de Cabrera et Éléonore de Sicile, troisième épouse du roi.<sup>2</sup>

Grâce aux apports de cette riche historiographie et à l'examen de nouveaux documents, on étudiera dans les pages qui suivent la place de l'infant Pierre dans l'échiquier et la vie politiques de la Couronne d'Aragon du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. On examinera en particulier la nature de ses relations avec les trois rois d'Aragon, que sa longue vie lui donne à connaître — Jacques II son père, Alphonse III son frère et Pierre III son neveu— pour mieux dresser son portrait politique de conseiller royal de premier rang. On analysera donc en détail sa contribution à la vie politique, institutionnelle et militaire de la Couronne, en insistant particulièrement sur les épisodes de sa vie que l'historiographie a peu mis en valeur. Mais pour les comprendre, outre la personnalité du prince, que l'étude présentera ponctuellement, il ne faut pas oublier qu'il est l'un des plus puissants seigneurs de la Couronne, doté d'un immense patrimoine disséminé aussi bien dans les royaumes d'Aragon, de Valence qu'en Catalogne (CASTILLO [1999] 2012, 33-39). Tous ces biens, dont l'administration et les ressources mériteraient à eux seuls une étude,<sup>3</sup> lui confèrent vraisemblablement une puissance économique inégalée et une forte clientèle, à ce jour encore méconnues.

## UN JEUNE PRINCE GUIDÉ PAR L'AMBITION

L'infant Pierre est le huitième enfant du roi Jacques II d'Aragon et de son épouse Blanche d'Anjou, la fille cadette de Charles II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile (1285-1309) et de Marie de Hongrie, sœur du futur roi Robert II de Naples (1309-1343) et de saint Louis d'Anjou (1274-1297). Par son ascendance paternelle comme maternelle, il procède donc de lignées royales prestigieuses. Mais en tant que quatrième garçon du couple royal, il ne naît pas en position favorable pour accéder au trône aragonais. En dépit de ce rang de naissance, il prétend tôt en hériter.

---

<sup>2</sup> GUBERN 1955, 40-41 considère que Pierre III le Cérémonieux voit en l'infant Pierre une «encarnació patriarcal de llur família, amb una aurèola de prestigi meravel·lós».

<sup>3</sup> Pour la partie catalane de ce patrimoine, voir dans ce volume les contributions d'Antoni Conejo, Manuel Romero, Joel Colomer et Miquel Àngel Fumana, et Eduard Juncosa.



Fig. 1. Sceau de l'infant  
Pierre, 1356 (SAGARRA,  
1916, LXVIII, 197).

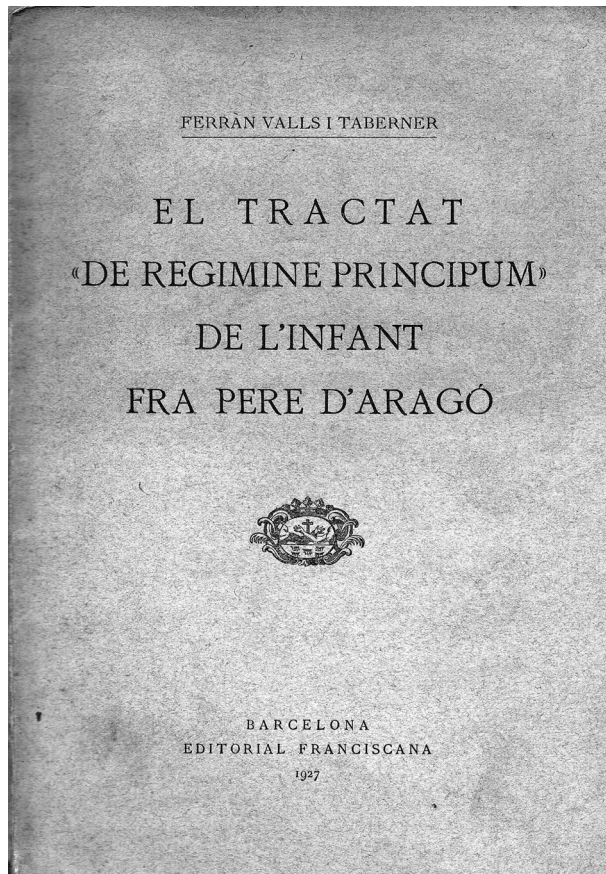


Fig. 2 Couverture de l'édition  
du De regimine principum  
de Valls i Taberner (1927).

### ***De quatrième fils du roi à héritier potentiel du trône aragonais***

Dans la Couronne d'Aragon des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, en l'absence de norme écrite, le roi en exercice désigne son successeur par testament, suivant le principe de primogéniture masculine (GARCÍA 1966; MORA 1997; UDINA 2001, 46-51). En vertu de ce dernier, l'infant Jacques, fils aîné de Jacques II d'Aragon (né vers 1296-1298), est l'héritier désigné pour lui succéder. Or, en 1319, celui-ci décide, par vocation, de prendre l'habit religieux dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et renonce solennellement à ses droits au trône royal. Sa conversion profite à son cadet, l'infant Alphonse (né en 1299), institué par substitution légataire universel du roi (GARCÍA 1966, 126-131; HINOJOSA 2006, 78-79). Le troisième fils de Jacques II, l'infant Jean (né en 1301), destiné à l'état ecclésiastique par ses parents, entre lui aussi en religion (il est tonsuré en 1311 et devient archevêque de Tolède en 1320). Désormais second héritier potentiel, l'infant Pierre (né en 1305) entend profiter d'un éventuel droit de substitution en cas de mort de l'infant Alphonse, l'héritier désigné. Selon la chronique de Pierre le Cérémonieux, en juillet 1324, l'infant Pierre aurait intrigué en ce sens pendant la campagne de son aîné en Sardaigne, l'obligeant à écourter son séjour (CRÒNICA DE PERE III, I, § 35).<sup>4</sup> Afin de limiter les ambitions de son cadet et de protéger les droits de son propre fils, Pierre (futur roi Pierre le Cérémonieux), né en 1319, l'infant Alphonse obtient cependant du roi qu'il désigne ses héritiers mâles légitimes, par ordre de naissance, comme héritiers successifs du trône si leur père venait à mourir. Malgré les protestations du comte de Ribagorce, ce «droit de représentation» est accepté par les «corts» en 1325, puis dans le testament de Jacques II d'Aragon en 1327 (CRÒNICA DE PERE III, I, § 42; GARCÍA 1966, 131, 152-156; UDINA 2001, 180-200).<sup>5</sup> Néanmoins si Alphonse mourait sans descendance, ou si ses descendants mouraient eux-mêmes sans descendance, Jacques II décide que le quatrième de ses fils, l'infant Pierre, deviendrait son légataire universel.

Ses espoirs d'accéder un jour au trône s'amenuisent cependant encore plus lorsque Alphonse III succède à leur père, en 1327, puis lorsque par testament, en 1333, il dispose qu'en cas de mort prématurée de son fils aîné et héritier, Pierre, une substitution s'opérerait en faveur des descendants de celui-ci; si le fils aîné et successeur du roi mourait sans descendance masculine, ses fils

---

<sup>4</sup> Cet épisode aurait eu de grandes conséquences politiques puisqu'il aurait conforté deux partis nobiliaires: le comte de Ribagorce, soutenu par les Cornel, s'aliéna les Luna et les Montcada: Moxó 1990, 148.

<sup>5</sup> Irrité par cette décision royale, l'infant quitte les «corts» sans prêter serment, contrairement à la plupart des nobles; il ne le fait que le 26 mai 1327 à Barcelone: Moxó 1990, 148, n. 104.

puînés, les infants Jacques, Ferdinand et Jean, et leur descendance respective hériteraient du trône, par ordre de naissance (UDINA 2001, 201-217).

Ecarté du trône, le comte de Ribagorce et d'Empúries n'en demeure pas moins un infant d'Aragon particulièrement avide de reconnaissance. C'est pourquoi à partir de 1324, Jacques II entreprend de longues démarches diplomatiques pour lui ménager un mariage à la hauteur de son statut et de ses ambitions (AVEZOU 1927, 186-190; POU 1930, 324-332; PÉQUIGNOT 2009, 462-466). Sept années durant, le roi et l'infant multiplient les négociations avec les cours de France, de Castille, de Chypre et d'Angleterre. Mais leurs prétentions démesurées en matière de dot, les exigences esthétiques du jeune prince, et les nécessités et enjeux diplomatiques ont raison de ces différents projets. En mai 1331, l'infant Pierre épouse finalement Jeanne de Foix, fille de Gaston I comte de Foix, vicomte de Béarn et vicomte de Castelbon (mort en 1315), sœur de Gaston II comte de Foix, vicomte de Béarn (mort en 1343) et de Roger Bernard III, vicomte de Castelbon (mort en 1350). Jeanne de Foix décède en mai 1348, et l'infant, veuf à 43 ans, ne se remarie jamais.<sup>6</sup>

Le couronnement de son frère Alphonse III, en avril 1328 offre une manifestation somptueuse et positive de l'attachement de l'infant Pierre au trône et au service de la royauté aragonaise.

### ***Une préséance revendiquée: le couronnement et le règne d'Alphonse III***

L'infant Pierre est désormais le prince laïc le plus âgé de la maison royale et semble vouloir tenir son rang. Grâce à la longue description de Ramon Muntaner, à la fin de sa chronique, on sait par exemple combien cette volonté s'exprime à Saragosse, les 2 et 3 avril 1328 lors des fêtes et cérémonies solennelles de couronnement de son frère le roi Alphonse III (1327-1336) (MUNTANER, cap. 297-298). À plusieurs reprises, à cette occasion, l'infant Pierre manifeste le rôle qu'il entend jouer au service de la Couronne et la préséance qui lui revient désormais, avec son cadet, l'infant Raymond Bérenger. Les deux princes surveillent par exemple l'ordre précis du cortège qui mène le roi, la fine fleur de la noblesse de la Couronne d'Aragon et les représentants des sujets de l'Aljaferia à la cathédrale de Saragosse où a lieu la longue veillée pascalle qui précède le couronnement. Le lendemain, dimanche de Pâques, au cours de la messe de couronnement, ils chaussent chacun un éperon au roi; puis avec leur frère l'infant Jean, archevêque de Tolède, qui présidait la cérémonie avec l'archevêque de Saragosse, ils se coiffent de la couronne royale après que le roi se fût lui-même

---

<sup>6</sup> Elle meurt peu avant le 9 mai 1348 en pleine épidémie de peste: Arxiu de la Corona d'Aragó (ACA), Cancelleria, reg. 1128, f. 189v; LÓPEZ MENESES 1956, 294, doc. 4.

couronné, tandis que l'infant Pierre entonne seul à voix haute, avec les prélats, le *Te Deum*. Pour Bonifacio Palacios Martín (1975, 214-216), cette association étroite des frères du roi au couronnement est une affirmation délibérée de la transmission de la royauté par héritage dans le cercle de la famille royale sans interventions de personnes extérieures; dans cette même logique Francisco de Moxó y Montoliu (1990, 149) considère que la participation des infants à ces temps symboliques de la cérémonie est une manière de proclamer leur place de proches collaborateurs du souverain face à Pedro López de Luna. Il y voit une préfiguration du conflit qui, à partir de 1336, oppose l'infant Pierre à l'archevêque de Saragosse, comme nous le verrons. Ce qui peut donc être interprété comme une posture délibérée ou comme une revendication s'observe aussi lors des festivités qui suivent la messe de couronnement: à la sortie de la cathédrale, l'infant Pierre et l'infant Raymond Bérenger prennent la tête de la procession des représentants des royaumes qui guident le cheval du roi jusqu'au palais de l'Aljaferia, où se tient ensuite un grand banquet. Selon Muntaner, «certa cosa és que el dit senyor infant en Pere volc ésser, aquell beneït jorn de Pasqua, majordom, e ordonà lo fet així con havets entés». C'est-à-dire qu'en endossant le rôle de majordome, l'infant Pierre se fait l'ordonnateur et le garant du respect de l'étiquette, de la hiérarchie sociale et du cérémonial de table, particulièrement brillant ce jour-là. Il veille non seulement attentivement au bon déroulement du banquet, avec l'aide de l'infant Raymond Bérenger (qui semble cependant se conformer à ses décisions), mais en anime aussi les différents temps, par des chants et danses de sa composition. Ainsi au début du repas, entouré de deux nobles, «vinc primer, cantant una dansa novella que hac feta; e tots aquells qui aportaven los menjars responien-li», puis il sert le roi, tandis qu'avant de présenter une autre de ses compositions, et de servir un nouveau met, il se dévêtit et se pare de nouveaux luxueux atours:

E con ell hac així posada la primera vianda al dit senyor rei e acabada la dansa, ell se despullà les vestedures que vestia, que era mantell e cot ab penes d'ermis, de drap d'aur e ab moltes perles, e donà-les a un seu joglar; e tantost li'n foren aparellades unes altres riches vestedures, que es vestí. E tot aital orde tenc a totes les altres viandes que s'hi donaren a menjar; que en cascun menjar que aportà deïa una dansa novella que ell havia feta, e hi donà vestits, a cascuna vianda, molt rics e honrats; e donaren-s'hi ben deu viandes.

La description de Muntaner est éloquent, soulignant à la fois la mise en scène réglée et luxueusement incarnée par l'infant Pierre et l'ampleur du repas, composé de dix services. Mais sous sa plume, le spectacle semble plus résider dans les œuvres et les riches parures de l'infant, sans cesse renouvelées, que dans le menu du banquet. Ce prince apparaît alors sinon comme le héros, du moins comme le centre d'intérêt du repas de fête; le roi Alphonse III semble re-

légué au second rang. À la lecture de ce passage, on comprend mieux pourquoi, dans une lettre au roi datée du 9 février 1328, le comte de Ribagorce et d'Empúries prévoyait de s'arrêter quelques jours à Barcelone, lors de son voyage vers Saragosse et renonçait à cheminer avec le roi, comme ils l'avaient initialement prévu: non seulement il se disait victime d'une dyscrasie qui mettait en danger sa vie et lui imposait de retarder son départ et de se ménager des étapes, mais il avait besoin de ce séjour barcelonais «per haver compliment de çò que mester havem per rahó de les messions e despeses que havem a fer per retre nostre deute en la coronació vostra».<sup>7</sup> Conscient des intérêts et symboles en jeu, il comptait vraisemblablement rassembler des ressources et procéder aux achats nécessaires —notamment vestimentaires— pour tenir son rang de fils de la Maison d'Aragon et s'afficher bien au dessus de la noblesse des royaumes. C'est dire combien les fêtes de couronnement donnent lieu à un véritable «spectacle politique» selon les mots de Bonifacio Palacios Martín (1975, 220), spectacle dont l'infant Pierre est l'un des acteurs principaux.

Le banquet est en effet suivi d'une représentation lors de laquelle trois œuvres poétiques composées par lui sont déclamées par des jongleurs. Selon Ramon Muntaner, dans son «sirventès», il donnait une définition allégorique des insignes royaux; celle-ci invitait le roi, tenant son pouvoir de Dieu, à faire usage de la justice et de la miséricorde pour diriger ses royaumes. Sa «cansó» et le poème en 700 vers qu'il fit aussi réciter traitaient selon le chroniqueur du «regiment que el dit senyor rei deu fer a ordinació de la sua cort e de tots los seus oficials, així en la dita cort sua com per totes les sues províncies». Si l'on ne peut juger de la qualité de ces compositions perdues, dont la typologie est typique de la poésie des troubadours, les spécialistes soulignent que leur thème n'est pas sans évoquer la veine du troubadour catalan Ramon Cornet, par ailleurs proche de l'infant (CABRÉ 2013, 278).<sup>8</sup> Il semble que l'infant Pierre y dressait un véritable programme de gouvernement à son frère.

Néanmoins malgré les discours formulés lors de ce spectacle, l'infant ne parvient à imposer sa propre définition des prérogatives des officiers curiaux et territoriaux du roi d'Aragon que dans les premières années du règne de Pierre le Cérémonieux, comme nous le verrons ultérieurement. Il n'en revendique pas moins déjà de participer activement à la direction des affaires royales.

---

<sup>7</sup> ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 89; la dyscrasie est une mauvaise circulation liée à des troubles métaboliques, qui peuvent être engendrés par la goutte —dont l'infant souffre ultérieurement—, l'obésité, le diabète; MUNTANER, cap. 295 précise par ailleurs que l'infant arriva à Saragosse accompagné de plus de 800 hommes à cheval.

<sup>8</sup> Voir aussi dans ce volume la contribution de Marina Navàs.

### ***Une jeunesse au service de la Couronne (règnes de Jacques II et d'Alphonse III)***

Ardent défenseur des intérêts de la Couronne, pour le compte de son père puis de son frère dans les années 1320-1330, l'infant Pierre est aussi un inlassable serviteur du pape. Nous nous centrerons ici uniquement sur son investissement pour la royauté aragonaise, renvoyant aux travaux d'Alfons Maria de Barcelona et José María Pou i Martí déjà évoqués pour ce qui concerne les multiples actions de l'infant en faveur de l'Église et pour la défense de son propre patrimoine.

En 1323, Jacques II confie sa première responsabilité officielle importante à l'infant Pierre, alors âgé de 18 ans. Il prend la tête de la procuration générale de tous les royaumes et territoires de la Couronne d'Aragon, à la place de l'héritier désigné, l'infant Alphonse, qui part conquérir la Sardaigne.<sup>9</sup> C'est pourquoi le 27 mai 1323, trois jours avant son départ, Alphonse lui délègue son propre pouvoir de procureur général en le nommant «gerens vices procuratoris» dans les royaumes d'Aragon et de Valence ainsi que dans le comté de Barcelone, pendant son absence.<sup>10</sup> Durant un an, le comte de Ribagorce occupe donc une place officielle dans l'organigramme du gouvernement de la Couronne. Il gouverne aux côtés de son père, a autorité sur tous les territoires de la Couronne et sur les anciens «gerentes vices» du procureur (LALINDE 1963, 58-59; CABEZUELO 1998, 181). Des registres de documents produits en son nom entre juillet 1323 et juillet 1324 montrent qu'il circule dans les royaumes d'Aragon et de Valence ainsi qu'en Catalogne pour faire régner l'ordre royal, défendre les droits et l'autorité du souverain, mais aussi les droits des sujets; il juge de nombreuses causes en première instance, reçoit les appels des sentences des officiers royaux, délègue juges et enquêteurs etc.<sup>11</sup> Fort de ce pouvoir traditionnellement accordé à l'héritier désigné du roi d'Aragon («primogenitus»), on comprend que l'infant Pierre ait cherché à consolider sa position d'héritier potentiel, provoquant la crainte de son aîné (BEAUCHAMP 2005a, 92-95).

Au début des années 1320, il acquiert en outre une stature de défenseur des intérêts royaux auprès du pape. C'est ainsi qu'au début du mois d'octobre 1324, Jacques II l'envoie en ambassade solennelle en Avignon pour négocier la perception d'une dîme ecclésiastique pour vingt ans et la réduction du cens dû par le roi d'Aragon au titre de son fief de Corse et de Sardaigne (ZURITA,

---

<sup>9</sup> Sur la délégation du pouvoir royal voir LALINDE 1963; CABEZUELO 1998 et BEAUCHAMP 2005a, 84-95.

<sup>10</sup> Archivo Ducal Medinaceli (ADM), Prades, liasse (L) 1/1.11.

<sup>11</sup> ADM, Empúries, L-73/9626.1; L-75/9655.1; L-75/9656.

l. VI, cap. 63).<sup>12</sup> S'il n'obtient pas tout ce qu'il était venu requérir, le prince dresse avec fierté le compte rendu de cette importante mission et s'enorgueillit d'avoir pu s'entretenir directement avec Jean XXII, qui lui a fait l'honneur de l'accueillir à sa table (POU 1930, 471-472). Sa gloire comme la confiance que lui accordait le roi son père durent se trouver accrues à la lecture de la lettre que le pape envoya le 15 janvier 1325 au roi d'Aragon: le pontife soulignait, en termes particulièrement élogieux, combien l'infant Pierre, alors âgé de 19 ans «discretionem talem ac eloquentiam et gratiam tribuit habundanter quod talia negocia quali sibi fuere a tua sublimitate comissa tam disserte proponere sciuit et exequi tam prudenter». <sup>13</sup> A cette occasion, Jean XXII s'en remettait à lui pour intercéder auprès du roi en faveur du jeune Jacques III de Majorque, dont l'héritage était l'objet de dissensions entre la papauté et le roi d'Aragon (POU 1930, 320-322; PÉQUIGNOT 2009, 488-491).<sup>14</sup>

Devenu roi, Alphonse III, s'appuie aussi sur l'habileté diplomatique de son frère: au début de l'été 1328, l'infant Pierre et l'infant Jean, archevêque de Taragone et patriarche d'Alexandrie, œuvrent par exemple au nom du roi pour la paix entre Frédéric de Sicile et Robert de Naples (POU 1930, 335). Ce rôle d'arbitre des conflits italiens les occupe encore en mai 1330, quand le roi souhaitait en outre qu'ils se rendent en Avignon puis auprès du roi de France, pour négocier les conditions de l'expédition contre le royaume de Grenade (MIRET I SANS 1909, 281).<sup>15</sup> En pleins préparatifs de cette guerre —sur laquelle nous reviendrons—, et face aux difficultés diplomatiques et financières de son organisation, l'infant Pierre diffère cependant son voyage. Il ne se rend finalement auprès du roi de France qu'à l'automne 1331. Le roi d'Aragon avait de longue date commencé à négocier la participation française à la guerre contre Grenade, et l'infant Pierre est loin d'être le premier ambassadeur aragonais à se rendre à la cour de France (MIRET I SANS 1909). Mais au printemps 1331, Philippe VI de Valois requiert expressément sa présence, signe de son entregent et vraisemblablement de contacts pris antérieurement.<sup>16</sup> L'infant Pierre n'entreprend cependant son voyage qu'en novembre, après avoir assisté aux «corts»

---

<sup>12</sup> Créances et instructions diplomatiques en sa faveur: ACA, Cancelleria, reg. 338, f. 154r-156r; PÉQUIGNOT 2009, 482.

<sup>13</sup> Acte reproduit dans POU 1930, 320.

<sup>14</sup> Sur la position de l'intercesseur, les enjeux et les méthodes de l'intercession dans le contexte diplomatique aragonais médiéval, voir PÉQUIGNOT 2004.

<sup>15</sup> ACA, Cancelleria, reg. 562, f. 124r-127r. Sur les nombreuses interventions de l'infant auprès du roi, à la demande du pape, et «su obra pacificadora», voir POU 1930.

<sup>16</sup> MIRET 1909, 333-334, doc. 22-23, 13 mai et 22 mai 1331.

générales réunies à Tortosa à partir de la mi-août.<sup>17</sup> Attendu de longue date, il semble avoir été fort bien accueilli par le roi de France: lors d'une cérémonie en la Sainte-Chapelle du palais royal de Paris, la veille de Noël, Philippe VI lui fait don d'un morceau de bois de la Vraie Croix et d'une épine de la Couronne de la Passion du Christ (que l'infant offre ensuite à l'abbaye de Poblet);<sup>18</sup> puis, à Beaugency, le 6 février 1332, le même souverain l'arme chevalier, tandis qu'au cours des cérémonies, Jean I<sup>er</sup> de Luxembourg, roi de Bohême, Charles III de Navarre (tous deux concernés comme le roi de France par le projet de croisade) et le dauphin Jean (le Bon) lui servent d'écuyers.<sup>19</sup> L'infant Pierre —qui ne brille pas par sa modestie— n'en est d'ailleurs pas peu fier puisqu'il écrit à l'un de ses proches que de mémoire d'homme personne n'avait jamais fait l'objet d'un tel honneur.<sup>20</sup> Il faut dire qu'outre cette réception brillante, le roi lui avait peut-être offert à ce moment-là la pension annuelle de 2.000 livres tournois à percevoir sur les revenus des leudes et de la trésorerie de la sénéchaussée de Toulouse, dont l'infant surveille encore la perception dans les années 1350.<sup>21</sup> Malgré ces succès personnels, il ne convainc par le roi de France de rejoindre l'expédition contre Grenade, qui n'a d'ailleurs jamais lieu.

Au début des années 1330, le service du roi et de la Couronne d'Aragon prend aussi une nouvelle dimension pour le comte de Ribagorce: le 22 avril 1330, Alphonse III le nomme en effet sénéchal de Catalogne (ZURITA, I. VII, cap. 12).<sup>22</sup> C'était jusque-là une charge honorifique occupée de façon héréditaire par les membres de la famille Montcada (FERRER MALLOL 2001, 188). Pour l'infant cependant —qui depuis sa jeunesse utilise un sceau équestre sur lequel il se

<sup>17</sup> Il séjourne encore à Tortosa le 6 octobre 1331: ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 1693; il est à Perpignan le 23 novembre, où, malade, il prévoit de partir le lendemain «a poques jornades» rejoindre le roi de France: ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 1739.

<sup>18</sup> «[...] in civitate Parisius in eius regalis palatii capella ubi presentes eramus vigilia Nativitatis Domini proxime nunc transacti»: lettre à l'abbé de Poblet, le 15 juin 1332, citée par SAGARRA 1916-1932, I, 242, doc. 194.

<sup>19</sup> On s'étonne donc qu'il ait déjà été chevalier en 1327 et ait pu en armer d'autres, pendant les fêtes du couronnement d'Alphonse III, comme le rapporte MUNTANER, cap. 297.

<sup>20</sup> «[...] predictus dominus rex personam nostram adeo magnificis sublimavit honoribus, quod nunquam pro firmo tenere potestis in hac terra nec etiam in terra Alamanie quod hominum memoria habeatur, ut plurimorum inducit assertio, in tali casu vel simili alicui quantumcumque illustri prosapia aut aliis titulis insignito collatus extitit tantus honor»: ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 1465; AVEZOU 1927, 197-198.

<sup>21</sup> ADM, Prades, L-1/2.29, 1; L-7/182; L-15/196.1, 53-54, 56, 197, 220, 221; L-16/196.1, f. 34v-36r, 53v, 67v, 106v, 119v. Il est possible qu'il n'ait reçu cette pension —dont la perception n'est documentée qu'à partir de 1347— qu'à cette période, peut-être en raison des services rendus au roi de France dans l'affaire de Jacques de Majorque.

<sup>22</sup> MOXÓ 1990, 148 y voit une décision destinée à apaiser les ambitions de l'infant.

fait représenter en armes, toutes brides dehors—,<sup>23</sup> diriger les armées royales n'est cependant pas une sinécure: il participe activement à l'organisation de l'expédition militaire prévue contre Grenade (FERRER MALLOL 1988, 125-127; SÁNCHEZ 1974).<sup>24</sup> Eu égard à la lourdeur de la charge de sénéchal et en vue de la conquête du royaume de Grenade, il souhaite d'ailleurs être secondé. C'est pourquoi en octobre 1330, il intercède auprès du roi en faveur du noble Arnau Roger pour qu'il puisse régir cette charge «en loch meu e ab li ensemps».<sup>25</sup> Convaincu, malgré les difficultés diplomatiques et financières, que l'expédition contre Grenade serait bien menée, il avait pris la croix à Lérida avec de nombreux autres sujets du roi d'Aragon le 7 juin 1330, jour de la fête du Corpus.<sup>26</sup>

C'est dire combien l'infant Pierre est devenu un appui de premier ordre pour le roi Alphonse III, qui n'hésite pas à solliciter son avis et reçoit de sa part des conseils, parfois fort moralisateurs. En désaccord avec le roi sur le choix du prieur de l'ordre de l'Hôpital pour la Catalogne, et face aux échecs des diplomates royaux auprès du pape, l'infant met ainsi en garde son frère et souverain, le 23 novembre 1331:<sup>27</sup>

Pensan senyor que Déu vol e ama justícia e que contínuament veu hom a vegades que les reys e prínceps, que per eyl regen e tenen e deven tenir justícia en lo tron, son far contra justícia, les tramet el dóna alguna verd[ ]des e flagellacions. E axí senyor clam vos mercé e-us conseyl que no vuylats tant amar negun que en çò que sia de justícia per eyl defalar.

La tonalité de ce conseil, qui semble faire écho aux poèmes composés par le prince pour le couronnement en 1327, montre bien comment l'infant, alors âgé de 26 ans, se positionne comme autorité voire comme un sage conseiller auprès de son frère aîné. Confiant dans ses capacités et son soutien, ce dernier l'aurait d'ailleurs nommé tuteur de son jeune héritier et successeur, selon les chroniques de Pierre III (CRÒNICA DE PERE III, II, § 27-28) et de Zurita (l. VII, cap. 36).<sup>28</sup> Cette responsabilité, qui lui échoit à plusieurs reprises par

---

<sup>23</sup> SAGARRA 1916-1932, I, 242-243, doc. 194-195 et 197. Voir par exemple la fig. 1, p. 19 supra.

<sup>24</sup> Des registres de l'infant Pierre, contenant des actes concernant l'organisation de la guerre contre Grenade pour les années 1327-1331 sont conservés dans les archives du fond ADM, Empúries, L-73/9628; L-73/9629; L-73/9630; L-73/9631; L-73/9632.

<sup>25</sup> ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 1313.

<sup>26</sup> ACA, Cancelleria, reg. 562, f. 157r.

<sup>27</sup> ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Alfons III, 1739.

<sup>28</sup> Le seul testament (1333) et les codicilles (1335 et 1336) conservés d'Alphonse III n'en disent mot: UDINA 2001, 201-227, doc. 34-36. Le testament le nomme en revanche «manumis-sor» et exécuteur testamentaire du défunt, avec 9 autres de ses proches.

la suite, comme nous le verrons, légitimait la proximité avec le pouvoir royal qu'il semblait vouloir exercer. Sa revendication par le comte de Ribagorce n'est cependant pas sans soulever de difficultés, lorsque son neveu le jeune Pierre III accède au trône, en janvier 1336.

## **L'INFANT PIERRE, PILIER DU GOUVERNEMENT ROYAL (DÉCENNIES 1330 ET 1340)**

### ***Discrédit et retour en grâce au début du règne de Pierre III***

Lorsque Pierre III le Cérémonieux (1336-1387) accède au trône, l'infant Pierre doit faire face à l'inimitié du jeune roi (alors âgé de 16 ans) et de ses partisans, au premier rang desquels, son protecteur et chancelier, l'archevêque de Saragosse Pedro López de Luna (MOXÓ 1990, 146-156, 177-186).<sup>29</sup>

Leur désaccord résulte en premier lieu du soutien apporté de longue date par le comte de Ribagorce à la politique de dotation des fils d'Éléonore de Castille. L'infant Pierre, contrairement à son neveu et à l'archevêque, approuve en effet les vastes dons faits par Alphonse III à ses fils, Ferdinand et Jean, nés de son deuxième mariage avec la sœur du roi de Castille (RIUS 1932, 2-6; FERRER MALLOL 1987, 447-449).<sup>30</sup>

Aux premiers jours du règne, alors que Pierre III réside à Saragosse, leur opposition se focalise en outre, selon sa chronique et l'historiographie à sa suite, sur la prestation du serment royal. Tout nouveau souverain devait en effet prêter serment de respecter les usages, coutumes et constitutions de ses terres et royaumes. Or, les délégués catalans, menés par les infants Pierre et Raymond Bérenger, lui demandent de se rendre personnellement à Barcelone pour prêter serment sur les *Usatges* et *Constitucions* avant d'être couronné, conformément aux pratiques de ses ancêtres. Malgré des hésitations, le roi se range à l'avis de ses conseillers aragonais et refuse, suscitant, selon sa chronique, le départ des Catalans et de ses oncles, qui n'assistent donc pas à son couronnement le 7 avril 1336 (CRÒNICA DE PERE III, II, § 3-6; BAYDAL 2013, 133-134).

Au-delà de la préséance catalane, il semble que l'enjeu véritable du conflit dans les semaines précédant le couronnement, résidait dans le contrôle du jeune roi et de son gouvernement (RIUS 1932; SEVILLANO 1950, 144; PALACIOS

---

<sup>29</sup> Sur le règne de Pierre le Cérémonieux en général, voir la dernière synthèse en date: BELENGUER 2015.

<sup>30</sup> L'infant est notamment témoin de la plupart des concessions accordées à l'infant Ferdinand, consignées dans le registre ACA, Cancelleria, reg. 551. Sur les conséquences de cette politique, voir MASIÀ 1994, I, 227-236.

1975, 230-231; BEAUCHAMP 2009, 566-569).<sup>31</sup> Selon Zurita (l. VII, cap. 28), les Catalans partirent contrariés de n'avoir pu «ordenar el regimiento de la casa del rey y poner los oficiales que les parecían ser necesarios». De fait, aux mois de février et mars 1336, les infants Pierre et Raymond Bérenger se livrent à une véritable passe d'arme avec le jeune souverain. Conscient de la faiblesse de sa position, Pierre III aurait d'abord sollicité *le conseil* de ses deux oncles à propos du «bon estament» de ses terres et royaumes; ceux-ci auraient alors non seulement débattu de l'organisation de sa maison et du gouvernement de sa personne mais auraient aussi sollicité des prélats, des représentants des villes et des nobles présents à Saragosse, avant de formuler leur conseil. S'en suivent des échanges houleux: les infants et représentants catalans considèrent que le roi refuse de suivre leur conseil; ils assurent qu'il leur a répondu qu'il savait ordonner sa maison et qu'il n'avait pas besoin de leur conseil en la matière; lui affirme qu'il attend encore d'eux le conseil demandé, leur reproche d'avoir sollicité des sujets pour en débattre et d'avoir émis des critiques à son encontre. Il faut dire que le 14 mars, dans une lettre écrite en leur nom propre, l'infant Pierre et l'infant Raymond Bérenger proposent un véritable programme de réforme de l'entourage du jeune roi. Dans un souci d'économie et de bon gouvernement, ils l'invitent, avant même son couronnement, à limiter le nombre de ses officiers et conseillers, palatins comme territoriaux, à mieux les choisir, de même qu'à ne pas dilapider son patrimoine. Ils lui conseillent en outre de s'entourer de deux mentors (vraisemblablement eux-mêmes), capables de l'initier à son nouveau statut. Les infants prescrivent donc une véritable reprise en main du conseil et des officiers royaux, avec confirmation ou éviction des officiers en poste, selon leur qualité. Mais ces conseils ne dissimulent guère leur volonté d'évincer l'archevêque de Saragosse de l'entourage royal, de guider eux-mêmes le gouvernement du jeune roi et de procéder avec lui aux réformes nécessaires à leurs yeux. Malgré quelques protestations de Pierre III, qui considère avoir été ridiculisé par cette affirmation publique de son inexpérience et de son piètre entourage, ces réformes sont rapidement mises en œuvre, comme nous le verrons, et le pape lui-même s'en réjouit en janvier 1338.<sup>32</sup>

Pour ce faire, l'infant Pierre est d'abord parvenu à écarter Pedro López de Luna, qui était la pierre d'achoppement de la collaboration entre le roi et ses oncles et empêchait toute réconciliation avec ses demi-frères et Éléonore de

---

<sup>31</sup> Même si l'infant Pierre justifie son absence au couronnement par la réunion du «general de Catalunya», que les Catalans essayaient en effet de rassembler début avril, et par le port du deuil de son frère jusqu'à Pâques: ADM, Prades, L-2/30.16a.

<sup>32</sup> Archives du Vatican (Arch. Vat.), reg. vat. 132, f. 113r, *Littera Clausa Benedicti XII* n. 379, inventoriée dans la base de donnée *Ut per litteras apostolicas* (Brepols éd.), n. 001623.

Castille. Pour saper les appuis du chancelier et lui faire perdre la confiance de Pierre le Cérémonieux, l'infant Pierre a manifestement su intriguer auprès de Benoît XII, dès 1336 (ZURITA, l. VII, cap. 38; RIUS 1932). Le roi n'a pas manqué de défendre la probité de Pedro López de Luna et sa fidélité sans faille, mais le pape a rapidement désavoué l'archevêque. Convoqué à la Curie le 7 janvier 1337, officiellement pour régler les dissensions entre le roi et sa belle-mère, il ne s'est vraisemblablement présenté en Avignon qu'à l'automne,<sup>33</sup> avant d'être renvoyé dans sa province le 27 juin 1338. Il a désormais interdiction d'exercer l'office de chancelier ou tout autre office public, ainsi que de se mêler des affaires de la cour ou de la maison royale.<sup>34</sup> C'est une victoire pour l'infant Pierre qui évince ainsi de l'entourage royal son principal concurrent.

La chronique royale décrit de façon fort détaillée comment, malgré les intimidations du camp des Luna, l'oncle réussit à se rapprocher de son neveu au cours de l'année 1337 et à lui imposer ses vues (CRÒNICA DE PERE III, II, § 27-30). À l'issue des parlements de Gandia et Daroca, réunis entre mai et octobre 1337, l'infant Pierre et le puissant «adelantado» du royaume de Murcie, don Juan Manuel, neveu d'Alphonse X le Sage, parviennent, en tant qu'arbitres, à régler le conflit opposant Pierre III à Éléonore de Castille, ses fils et Pere de Xèrica. Le 29 octobre, leur sentence scelle la paix avec ce dernier et avec le royaume de Castille et définissent les droits et biens respectifs du roi d'Aragon, de ses demi-frères et de sa marâtre;<sup>35</sup> de nouveaux mariages (des filles de Pierre II, les infantes Marie et Constance, avec respectivement l'infant Pierre de Castille, frère du roi Ferdinand IV de Castille, et avec don Juan Manuel) préservent la politique d'alliance entre les deux royaumes instaurée par Jacques II d'Aragon (FERRER MALLOL 1987, 446; BAYDAL 2013, 150).<sup>36</sup> Avec cet accord, on peut parler de véritable retour en grâce du comte de Ribagorce qui adopte une ligne

<sup>33</sup> Il ne part qu'à la fin du parlement général de Castelló de la Plana, réuni à partir de la mi-février 1337, au cours duquel l'infant Pierre avait demandé à exercer la tutelle du roi.

<sup>34</sup> «[...] injungimus et inhibemus expresse ne de cetero cancellarie vel aliud officium publicum per te vel alium seu alios sub quovis quesito colore, re vel nomine, directe vel indirecte in curia vel domo regis prefati Aragonum geras vel exerceas quomodo, nec in curia ipsa diutius moram trahas nisi pro negotiis ecclesie tue, si qua ibidem emergerint expedienda vel etiam pertractanda, seu vocatus, sine fraude tamen, ad consilium tribuendum»: Arch. Vat., reg. vat. 133, f. 66r, *Littera patens Benedicti XII*, n. 220, inventoriée dans la base de données *Ut per litteras apostolicas* (Brepols éd.), n. 1882.

<sup>35</sup> L'infant Pierre affermit ensuite la paix et les conditions de l'accord avec la Castille lors d'un voyage à Madrid: CRÒNICA DE PERE III, II, §29; ZURITA, l. VII, cap. 46; puis le 30 août 1339, avec son frère l'infant Raymond Bérenger, il promulgue une dernière sentence arbitrale: FERRER MALLOL 1987, 449-450 et 473, doc. 1.

<sup>36</sup> BELENGUER 2015, 44-50 donne une synthèse de ces épisodes. L'infant Pierre poursuit son arbitrage et le règlement de ce conflit dans les années suivantes: BAYDAL 2013, 153, n. 62.

politique qu'il ne quitte plus guère: «zelava fort per lo bon estament del regne nostre e que per res guerra no fos entre nós e el rei de Castella» (CRÒNICA DE PERE III, II, § 27). Il s'impose en outre désormais comme l'un des plus proches conseillers du jeune roi d'Aragon.

***Chancelier et conseiller de premier ordre: l'infant Pierre au cœur du gouvernement de la Couronne d'Aragon***

Sa conquête de la confiance du roi d'Aragon lui vaut en effet d'être nommé chancelier le 14 novembre 1338, à la place de Pedro López de Luna.<sup>37</sup> Cet office prestigieux lui confère en particulier l'autorité sur la chancellerie, le conseil royal et les actes produits au nom du roi (SEVILLANO 1950, 148-152). N'étant ni prélat ni docteur en droit, l'infant Pierre constitue une exception dans la liste des chanceliers des rois d'Aragon du XIV<sup>e</sup> siècle et selon Francisco Sevillano Colom (1950, 154-155), son activité à la tête de la chancellerie royale aragonaise aurait laissé peu de traces. De fait, les mentions hors teneurs des actes conservés montrent que ses vice-chanceliers et lieutenants du vice-chancelier dirigent et contrôlent la production documentaire.<sup>38</sup> On y lit parfois qu'il a transmis l'ordre de rédiger un document ou qu'il était présent lorsque la décision a été prise;<sup>39</sup> de même qu'il apparaît fréquemment parmi les témoins des actes du roi. Mais ces types d'occurrences apparaissent aussi, bien que dans une moindre mesure, du vivant d'Alphonse III: on peut donc considérer que sa nomination comme chancelier était plus politique que technique. Il porte encore le titre de chancelier en octobre 1340 (SEVILLANO 1950, 166-167), mais on ne sait à quelle date, vraisemblablement dans le courant de l'année 1343, il abandonne officiellement son office, sachant qu'il reste très présent aux côtés de Pierre III jusqu'à la fin des années 1350.<sup>40</sup>

---

<sup>37</sup> Son acte de nomination: ACA, Cancelleria, reg. 949, f. 53r est publié par VALLS 1926, 281-283, n. 3: le roi justifie le remplacement de Pedro López de Luna par sa sénilité et les séquelles permanentes qu'il a fait subir à l'office, et souligne que l'infant Pierre «honorem corone nostre regie tanquam eius particeps ac utilitatem totius reipublice fornido animo zelatis». Pierre III œuvre à la réconciliation de son oncle et de l'archevêque à l'été 1339: SEVILLANO 1950, 154.

<sup>38</sup> Au moins quatre vice-chanceliers travaillent sous ses ordres et se succèdent dans les années 1340, au gré de leur destitution provisoire du fait d'enquêtes générales: BEAUCHAMP, 2010.

<sup>39</sup> Mentions du type «[nom du scribe] ex petitione provisa per infantem Petrum», «infans Petrus mandavit michi [nom du scribe]», «[nom du scribe] mandato regis facto per infantem Petrum qui eam vidit et legit» ou encore «[nom du scribe] mandato domini regis facto presente domino infanti Petro». On remarque que son titre de chancelier n'est guère mentionné, y compris lorsqu'il est témoin d'un acte.

<sup>40</sup> Un certain «Petrus canc.» souscrit les actes royaux à partir d'avril 1343: ACA, Cancelleria, reg. 874, f. 107r et suivants, sans que l'on puisse affirmer avec certitude, comme Sevillano 1950,

Au lendemain de sa nomination comme chancelier, on commence à percevoir son influence sur les premières initiatives du roi pour réformer l'hôtel royal. Dès le 27 novembre 1338, le roi Cérémonieux impose aux officiers et aux personnes gérant ou manipulant des ressources royales de rendre désormais des comptes chaque année devant le «maestre racional» (MONTAGUT 1987, II, 17-18, doc. 7). Le 2 janvier suivant, le souverain s'engage devant témoins (dont l'infant Pierre) «pro statu prospero et tranquillo totius rei publice nostre ac generali et speciali comode nostrorum fidelium subditorum» à mener des enquêtes contre les officiers royaux.<sup>41</sup> À partir du 19 février 1339, il promulgue les premiers actes d'une première grande campagne d'enquêtes générales et publiques (qui dure jusqu'à la fin de l'année 1343) sur les troubles, abus et fraudes de tous ses officiers territoriaux mais aussi curiaux, ainsi que ceux des rois qui l'ont précédé (BEAUCHAMP 2010). L'infant Pierre est particulièrement actif dans l'organisation de ces enquêtes jusqu'à la fin de l'année 1340.<sup>42</sup> Or, dès 1339, elles touchent les grands officiers administratifs de l'hôtel royal, qui contribuent étroitement au gouvernement de la Couronne d'Aragon (chancelier, vice-chancelier, trésorier, «maestre racional», «scrivà de ració» et leurs hommes) et avaient fait l'objet de ses critiques au printemps 1336.

Au moment même où il engage cette procédure administrative et judiciaire pour contrôler les (mauvais) serviteurs, le comte de Ribagorce parvient en outre à obtenir du roi une sorte de déclaration d'intention concernant la tenue de ses affaires, conforme aux recommandations formulées: dans une ordonnance que l'on peut qualifier de «programmatische», le 27 février 1339, Pierre III s'engage à ne pas accroître les effectifs de ses serviteurs, à ne pas amoindrir son patrimoine et ses revenus, à mieux les faire contrôler par son trésorier et à consacrer ses mercredi au suivi de ses affaires (BEAUCHAMP 2009, 570).<sup>43</sup>

On ne connaît pas en revanche le rôle de l'infant Pierre dans la promulgation des *Ordinacions de casa i cort* en octobre 1344, qui loin d'être une simple traduction catalane des *Leges palatinae* de Jacques III de Majorque, proposent une définition de la mission des officiers de l'hôtel et de son organisation hiérarchique, ainsi que des mesures contraignantes pour mieux contrôler les ser-

---

155, qu'il s'agit à nouveau de l'archevêque de Saragosse, Pedro López de Luna; Hugo de Fenollet, chanoine d'Elne, est actif comme chancelier dès décembre 1343: ACA, Cancelleria, reg. 877, f. 44r.

<sup>41</sup> ACA, Cancelleria, reg. 553, f. 116r-116v.

<sup>42</sup> Il transmet alors fréquemment lui-même l'ordre de rédiger les actes en lien avec ces enquêtes: ACA, Cancelleria, reg. 553, f. 118v, 121v-122r, 157v-158r; reg. 1492, f. 1r-1v; il les vérifie: ACA, Cancelleria, reg. 553, f. 157r-157v quand il n'est pas présenté comme l'instigateur des décisions: ACA, Cancelleria, reg. 553, f. 145r-145v.

<sup>43</sup> ACA, Cancelleria, reg. 1055, f. 116r; RIUS 1932, 52-54, doc. 19; cet acte date bien de février 1339, contrairement à ce que j'ai pu écrire, suivant RIUS 1932.

viteurs du roi d'Aragon (BEAUCHAMP 2013). De même on ne sait dans quelle mesure il a pu intervenir en novembre 1344 en faveur de la réforme de la «procuración general» et de la réorganisation de l'administration territoriale de la Couronne d'Aragon (CABEZUELO 1995).

Malgré ces inconnues, on peut dire qu'à cette époque, l'infant Pierre est devenu un puissant —sinon le plus puissant— conseiller de son neveu.<sup>44</sup> Son ascendant sur le jeune roi durant cette période est bien rapporté par la chronique de Pierre III qui reconnaît désormais la prééminence «del dit infant En Pere, qui lladoncs tenia lo regiment de la nostra cort» (CRÒNICA DE PERE III, III, § 29, 30)<sup>45</sup>. Le roi cérémonieux n'hésite d'ailleurs pas, dans son *Llibre*, à relater un épisode qui le met fort peu en valeur mais témoigne de l'influence acquise par son oncle. Alors qu'il chevauchait aux côtés du roi de Majorque, dans les rues d'Avignon en novembre 1339 (le roi d'Aragon est venu prêter hommage au pape pour la Corse et la Sardaigne) Pierre III, furieux que sa préséance fut bafouée, aurait pu blesser Jacques III sans l'intervention prudente et apaisante de l'infant Pierre (CRÒNICA DE PERE III, II, § 37):

L'infant en Pere, qui no ens anava molt lluny, venc tantost a nós e supplicà'ns e ens pregà que allò romangués, dient: «Senyor, no sia per res. Bé sabets vós, senyor, que el rei de Mallorques és molt amat en aquesta cort de Roma, e per lo papa, e per los cardenals e per tota l'altra gent. Per què hic poriets perdre vostre pesar e encara morir per ventura». [...] Finalment, tant nos dix lo dit infant, que nós assuaujam nostra ira e tenguem nostre camí vers lo palau del papa.

On reconnaît là la sagesse moralisante que l'infant Pierre avait déjà exprimée à l'égard d'Alphonse III. Bien que la chronique affirme que le retour d'Avignon marque le début de son retrait des affaires publiques, les faits montrent qu'il impose désormais quotidiennement son autorité et son expérience au roi.

Selon le *Llibre*, son rôle, comme celui de l'infant Jacques, frère du roi, est fondamental à la fin des années 1330 et au début des années 1340 dans la gestion du conflit entre le roi d'Aragon et son beau-frère et cousin le roi Jacques III de Majorque.<sup>46</sup> L'infant Pierre accompagne Pierre le Cérémonieux, le guide en effet au quotidien et de plus en plus souvent s'entretient seul avec lui, rencontre seul à ses côtés ambassadeurs et messagers, quand il ne participe pas

---

<sup>44</sup> Il l'accompagne fréquemment dans ses déplacements et traite avec lui tous types d'affaires, comme celles concernant la sécurité des côtes, dans les terres de l'infant du sud du royaume de Valence, au printemps 1339: BAYDAL 2013, 172.

<sup>45</sup> Jacques de Majorque lui-même sollicite la venue à Perpignan de l'infant, qui s'y rend pour négocier l'hommage au roi d'Aragon: CRÒNICA DE PERE III, II, § 34.

<sup>46</sup> Sur ce conflit, voir ENSENYAT 1997.

à l'un des nombreux conseils royaux.<sup>47</sup> En juillet 1339, selon la chronique, il est par exemple à l'origine de la convocation de Jacques III auprès de Pierre III pour lui prêter hommage pour ses fiefs du royaume de Majorque et des comté de Roussillon et de Cerdagne (CRÒNICA DE PERE III, II, § 32):<sup>48</sup>

Nos, a consell del dit infant en Pere, citam el rei de Mallorques, car fort desplaia al dit infant com tant se llaguiaua l'homenatge que ens devia fer lo dit rei [...]. Per què en requerim e citam lo dit rei, a consell del dit infant en Pere, qui féu ordenar la carta de citació e requesta.

On ne sait en revanche quel fut le rôle de l'infant Pierre dans le procès pour trahison intenté par Pierre III contre Jacques III de Majorque à partir d'avril 1342. À l'issue de cette procédure judiciaire (février 1343), à peine mentionnée par la chronique royale (CRÒNICA DE PERE III, III, § 20), Pierre III décide de confisquer les terres de Jacques III et de le priver de son trône. Tout juste la chronique nous renseigne-t-elle sur les divergences de vue entre le roi Cérémonieux et son oncle: en mars 1342, suivant les conseils de l'infant Pierre, le roi d'Aragon convoque à nouveau Jacques III de Majorque pour lui imposer de respecter la fidélité qu'il lui doit; une fois ce dernier à Barcelone à partir de juillet 1342, le roi Pierre aurait déjoué une embuscade de son cousin, mais n'en sachant rien, l'infant Pierre aurait formulé reproches et critiques quant à son comportement envers les rois de Majorque (CRÒNICA DE PERE III, III, § 18, 19). C'est dire si l'infant jouit d'une grande liberté aux côtés de son royal neveu, avec qui il semble — rare privilège — pouvoir débattre sans crainte.

Il soutient en tout cas sa politique de reconquête de la Couronne majorquine: en tant que sénéchal de Catalogne, l'infant Pierre dirige en effet l'offensive contre le royaume de Majorque à partir de mai 1343, et commande les troupes qui s'emparent rapidement de Majorque (ENSENYAT 1997). La geste royale de cette campagne fulgurante de mai 1343, puis de la conquête du Roussillon et de la Cerdagne, entre mai et juillet 1344, lui accorde donc une place de choix. Au sein du conseil royal ou dans l'intimité de Pierre le Cérémonieux, l'infant Pierre est omniprésent, contribuant activement aussi bien aux choix tactiques et politiques du roi d'Aragon, qu'à la chute du roi de Majorque (CRÒNICA DE PERE III, III, § 22-188).

<sup>47</sup> A tel point que le roi note quand l'infant quitte la cour: CRÒNICA DE PERE III, II, § 37, III, § 89, ou quand il ne participe pas à une entretien secret (III, § 141) ou à un conseil (III, § 162). Synthétisant le récit de la chronique royale, DUALDE 1946, 308-311 offre un bon résumé de son action durant le conflit avec Jacques III de Majorque.

<sup>48</sup> La cérémonie de l'hommage, évoquée dans la CRÒNICA DE PERE III, II, § 35, est corroborée par un acte qui en synthétise toutes les clauses, passé à Barcelone le 17 juillet 1339, devant 34 témoins, dont l'infant Pierre, et une foule nombreuse: PROCESO 1966, I, 124-134.

La confiance acquise par l'infant Pierre auprès du roi perdure après l'épisode majorquin. Le 13 février 1346, en raison de la maladie de son frère l'infant Jacques, comte d'Urgel et gouverneur général, et face aux menaces d'invasion de Jacques de Majorque, Pierre III nomme son oncle lieutenant et lui donne tous pouvoirs militaires nécessaires pour défendre comme il l'entendra les comtés de Roussillon et de Cerdagne, en l'absence du gouverneur général.<sup>49</sup> Dans ses provisions de pouvoir, le roi n'hésite pas à souligner l'identité de leurs intérêts; il affirme aussi clairement les liens filiaux existant entre lui et l'infant Pierre pour justifier cette vaste délégation, qui n'est d'ailleurs pas mentionnée par la chronique:

Ideo scientes quicquid est noster honorabile esse votivum [*sic*], vobis inclito Infanti Petro Comiti Rippe curcie et Montanearum de Pradis patruo nostro carissimo et conservacionem nostram honoris ac utilitatem nostrarum gentium valde insistere cordi vostro. Idcirco vos, de quo spem fertilem gerimus [...].

Conseiller de premier ordre et doyen de la Maison d'Aragon, l'infant Pierre semble donc désormais constituer une présence tutélaire voire paternelle pour Pierre le Cérémonieux. À lire la chronique royale, il semble pourtant qu'après 1345, le roi et son oncle prennent quelques distances. Le comte de Ribagorce apparaît moins à la cour et au conseil, et réside plus souvent sur ses terres, peut-être simplement en raison d'une santé plus fragile.<sup>50</sup> Ramon Gubern (1955, 41) voit en cet effacement du prince la conséquence de la nouvelle place acquise par Bernat de Cabrera, dont l'aura auprès du roi ne cesse alors de s'accroître.<sup>51</sup> Rafael Tasis i Marca (1962, 57) qualifie quant à lui cette distance «d'allunyament voluntari de la cort» et l'attribue déjà —sans preuve, et vraisemblablement de manière excessive— à l'attrait exercé par la vie spirituelle sur le prince.

L'infant Pierre demeure pourtant un fervent soutien du roi, notamment durant le conflit des «Unions» d'Aragon et de Valence de 1347 et 1348. Son rôle dans l'entourage royal et surtout au service de la Couronne demeure important, même si la chronique royale ne l'évoque qu'à trois reprises.<sup>52</sup> Jerónimo Zurita (l. VIII, cap. 18), bien informé, est plus prolixe quant à l'aide fournie

---

<sup>49</sup> «In locum persone nostre signanter eligimus ad defensionem et tuitionem nostre rei publice et conservacionem nostre regie dignitatis»; ADM, Prades, L-2/26.1a.

<sup>50</sup> CRÒNICA DE PERE III, III, § 156; dans les années 1350, il mentionne des crises de goutte: ADM, Prades, L-13/191, s.f.

<sup>51</sup> Sur le rôle de Bernat de Cabrera, voir BERHOUI 2014, 143-162.

<sup>52</sup> Au début du mois de juin 1347, au moment même où il devait se rendre aux «cortes» convoquées à la demande des unionistes à Saragosse, le roi mentionne qu'il participe à ses côtés à une chevauchée royale contre l'ancien roi de Majorque; de même, en juillet 1347, Pierre le Céré-

par l'infant Pierre à son neveu. Il souligne combien l'infant détient un rôle de premier ordre dès l'automne 1347:<sup>53</sup> au mois d'octobre, Pierre III aurait d'abord décidé que l'infant Pierre devait désormais donner systématiquement son avis sur toutes les décisions concernant le conflit; et en conformité avec cet engagement, il l'informe de son alliance —du 30 septembre 1347— avec le noble unioniste Lope de Luna; il le charge aussi, avec les «consellers» de Barcelone de réunir les nobles de leur choix pour organiser la lutte contre les révoltés; lors de l'assemblée des «corts» catalanes de novembre, le comte de Ribagorce et des Montagnes de Prades proclame, avec les Catalans, son soutien au roi, avant que l'assemblée de décembre ne le porte à la tête de l'armée de 200 hommes qui, précédant le souverain, est envoyée en renfort aux troupes valenciennes royalistes de Pere de Xèrica (ZURITA, l. VIII, cap. 20). L'une des clauses (de non agression) de l'accord secret signé entre Pierre III et l'unioniste repentini Lope de Luna le 21 octobre 1347 confirme d'ailleurs que l'infant (comme Bernat de Cabrera et leurs fils respectifs), était déjà disposé à prendre les armes contre l'infant Jacques d'Aragon, principal opposant du roi, encore vivant à cette date (SIMÓN 2011, 268-269, doc. 4). Conformément aux analyses du chroniqueur, les lettres publiées par Ramon Gubern (1955, 90-92, 95-101, doc. 7, 9, 10) et Manuel Dualde Serrano (1946, 375-777, doc. 1-3) montrent que Pierre le Cérémonieux continue à l'informar, comme ses autres partisans et conseillers, des détails de ses mésaventures. Bien que l'infant n'accompagne pas physiquement le roi dans tous les moments critiques de sa lutte contre les «Unions» (comme par exemple lors de la réunion des «cortes» de Saragosse en août 1347 ou pendant son séjour contraint à Valence au printemps 1348), celui-ci attend de lui conseils et dévouement. Dans sa lettre du 7 avril 1348, dans laquelle il livre un récit circonstancié et assez pathétique de sa «captivité» à Valence, le roi dit lui faire son récit «per què podets veyer en quin ayre e en quiny partit vivim», avant de demander à son oncle de bien vouloir réfléchir au conseil qu'il pourrait lui donner pour le sortir de ce mauvais pas («Per què volem e-us pregam que en les nostres faenes vullats pensar e vetlar, donan-nos consell què devem o podem fer, e manera per la qual pugam exir d'esta terra»).<sup>54</sup> Selon Zurita (l. VIII, cap. 26), alors même qu'ils retenaient le roi à Valence, et l'avaient

---

monieux raconte qu'après que l'infant Pierre a refusé de prendre part à «l'Union» et qu'il s'apprêtait à rejoindre le roi à Lérida, il est défié par deux cavaliers: CRÓNICA DE PERE III, IV, § 13, 17, 18.

<sup>53</sup> C'est la raison pour laquelle l'infant Pierre et l'infant Raymond Bérenger, comme les conseillers catalans et roussillonnais du roi, sont dans la ligne de mire des Aragonais évincés de l'entourage royal depuis 1337, et désormais révoltés, qui les tiennent pour responsables de la politique menée à leur encontre par le souverain: SIMÓN 2011.

<sup>54</sup> GUBERN 1955, 95-99, doc. 9; ACA, Cancelleria, reg. 1128, f. 170v.

privé de la présence de ses conseillers et de ses principaux serviteurs, les unionistes œuvraient —sans succès— pour convaincre les Catalans de participer à une sorte de parlement général des représentants de tous les royaumes pour «ordenar la casa del rey» et décider qui allait régir le royaume comme lieutenant général. Selon lui, l'infant Pierre pensait pouvoir présider l'assemblée et espérait même qu'il y serait choisi pour diriger la Couronne en lieu et place du roi. Le refus des Catalans de participer à cette éventuelle assemblée, la sortie du roi de Valence et sa victoire épique sur les unionistes, dans les mois qui suivent, privent l'infant de ce nouveau beau rôle, mais pas de la confiance dont Pierre III lui témoigne.

### **L'INFANT PIERRE, GARANT DE LA PÉRENNITÉ DE LA ROYAUTÉ OU LA CONSÉCRATION D'UN PRINCE DÉVOUÉ (DÉCENNIE 1350)**

#### ***L'infant Pierre tuteur désigné des enfants royaux***

Si en 1333 la désignation du comte de Ribagorce comme tuteur du fils et successeur du roi Alphonse III reste sujette à caution, l'infant Pierre reçoit plusieurs fois cet honneur et cette marque de confiance sous le règne de Pierre III.

Dans son testament de 1347, la reine Marie de Navarre, première épouse du roi Cérémonieux, décédée en avril, lui avait confié la tutelle de ses filles les infantes Constance et Jeanne (CASTRO 1947-1948). Pierre III confirme cette tutelle et c'est en tant que tuteur et curateur que le 7 avril 1347, l'infant Pierre prête serment de fidélité et hommage de respecter le droit de primogéniture de l'infante Constance et surtout son droit d'hériter du trône (ZURITA, l. VIII, cap. 7). Il exerce d'ailleurs activement cette tutelle, comme en témoigne un registre de ses actes des années 1350 à 1358, conservé dans le fond Prades.<sup>55</sup>

Le choix de l'infant Pierre se répète quelques années plus tard, lorsque Pierre III prévoit le dispositif de régence à mettre en œuvre, s'il venait à mourir pendant la minorité de son fils aîné l'infant Jean, duc de Gérone (né en décembre 1350). Dans son testament inédit du 20 mai 1354, récemment découvert (BEAUCHAMP 2008), le roi confie à son épouse Éléonore de Sicile, mère de l'héritier, et à son oncle paternel l'infant Pierre, comte de Ribagorce et des Montagnes de Prades «l'administratio» du duc de Gérone en tant que tuteurs et curateurs; outre cette charge l'infant sera aussi tuteur des royaumes et ter-

---

<sup>55</sup> L'infant s'y intitule «Tutor testamentarius per illustrissimam dominam Mariam, reginam Aragonum recolende memorie, assignatus inclitis dominabus infantibus Constancie et Iohanne, filiabus illustrissimi domini regis Aragonie, domini et nepotis nostri carissimi et ipsius domine regine ac decreto eius domini regis confirmatus»: ADM, Prades, L-12/190a; ROMERO, 1990, 185; il y administre attentivement les intérêts et le patrimoine de ses petites-nièces et y consacre aussi des actes dispersés dans ADM, Prades L-13/191 s.f.

ritoires du jeune roi d'Aragon jusqu'à sa majorité et bénéficiera des pleins pouvoirs pour les gouverner, dans le respect des conseils de la reine mère, ainsi que de trois conseillers royaux, Pedro de Luna, Pere de Xèrica et Bernat de Cabrera. Quelques jours à peine avant de partir reconquérir militairement la Sardaigne, et craignant d'y perdre la vie, le roi place donc tout son crédit en son oncle à qui il s'en remet aussi pour diriger ses territoires péninsulaires en son absence, comme nous le verrons. Il en fait le garant de la dévolution du trône à son fils et héritier désigné, qui n'a pas encore quatre ans. Il lui réitère sa confiance le 18 novembre 1356, dans son testament suivant, mais désormais, le rôle donné à Éléonore de Sicile est plus contraignant pour l'infant Pierre; en cas de régence, il devra obtenir son conseil et assentiment en matière d'aliénation du patrimoine royal, de justice touchant les nobles ou les villes des royaumes, et de nomination ou révocation des officiers royaux. Ce texte définit aussi la compensation financière dont bénéficiera l'infant Pierre: un revenu annuel de 100.000 sous de Barcelone. Pour la première fois, le roi prévoit donc de dédommager les bons offices de son précieux conseiller. Cette mention n'est pas sans intérêt quand on sait qu'au début de 1357, pour des raisons financières, Pierre III a eu quelques difficultés à convaincre son oncle d'accepter la lieutenance dans le royaume de Valence pour y diriger les affaires de la guerre contre la Castille.<sup>56</sup>

Le roi d'Aragon n'est néanmoins pas le seul à voir en son oncle un défenseur des intérêts de sa descendance et de la Couronne. À la fin de l'année 1350 ou au début de l'année 1351, le régent du royaume de Sicile, Blasco II d'Alagona, ainsi que les Catalans et les Aragonais qui entourent le jeune roi Louis de Sicile (né en 1137, roi depuis 1342) font appel à l'infant Pierre. Dans un contexte de guerre civile endémique entre les nobles italiens, favorables aux prétentions angevines sur la Sicile, et les nobles catalans et aragonais, qui défendent les intérêts des souverains d'ascendance aragonaise, ces derniers souhaitent que l'infant vienne au plus vite en Sicile pour y être «tutor e regidor del dit rey de Sicília e daquell regne e de les gentes d'aquelles». A leurs yeux, il est le candidat idéal en tant que membre de la «casa d'Aragó» et défenseur de son honneur. Pierre le Cérémonieux et son épouse Éléonore de Sicile, sœur de Louis de Sicile, y sont favorables et souhaitent qu'il y parte au plus tôt, bien que la présence de l'infant aux côtés du roi soit nécessaire («per altre persona lo dit regne de Sicilia en mellor estament no pot venir [...]. Jassia que al dit senyor rey la presencia de

<sup>56</sup> Le coût des armées à mener au combat rebutait manifestement l'infant, selon les mots du roi, le 8 février 1357: «Maravellam nos com ell [l'infant Pere] lo dit ofici no pren e daçò li ha-uem nos ja escrit e par que ell daçò nos deia escusar per dupte de compliment de moneda ne per als, ni ell açò deu guardar, car ab bastament e ab fretura se deu emprar de nostres affers»: ACA, Cancelleria, reg. 1149, f. 61v.

dit infant sia molt necessaria en son regne axí com aquella qui és al dit senyor rey molt cara e de qui principalment comfia».<sup>57</sup> En mai 1351, malgré l'honneur qui lui a été fait et les marques de confiance de Pierre III, qui essaie plusieurs fois de le convaincre et en discute directement avec lui, l'infant hésite encore à accepter.<sup>58</sup> Soit qu'il ait refusé ou que le roi d'Aragon, désormais aux prises avec Gênes et Venise, ait décidé de conserver officiellement la neutralité aragonaise dans le conflit siculo-angevin, ce projet de tutelle et régence du royaume de Sicile échoue. Il n'est pourtant pas définitivement enterré et réapparaît, selon Zurita (l. VIII, cap. 55), pendant l'été 1354, dans un contexte toujours délicat pour le roi de Sicile puisque les Angevins occupent désormais Palerme et que la guerre civile fait toujours rage. Alors que le roi d'Aragon mène le siège d'Alghero en Sardaigne (juillet-octobre 1354), et que l'infant Pierre gouverne en ses lieux et place la Couronne d'Aragon, Orlando d'Aragon se rend en Sicile pour demander l'aide de Pierre III.<sup>59</sup> Selon le chroniqueur:

Para apaciguar las discordias que había en aquel reino se procuró que el infante don Pedro de Aragón —que era muy excelente príncipe y cristianísimo— fuese allá para tomar a su mano el gobierno de la persona del rey y de la administración de su reino, porque en su autoridad y gran valor se creía que deponían las armas así los nuestros como los naturales.

Ce projet, qui bénéficiait semble-t-il du soutien pontifical, par l'intermédiaire de l'évêque et cardinal d'Urgel, échoue, selon Zurita (l. VIII, cap. 55), en raison des exigences de Pierre III et de l'échec du pape à faire accepter l'infant aux Siciliens du parti «italien».<sup>60</sup> Il est cependant à nouveau réactivé en octobre 1355, à la mort du roi Louis de Sicile. Considérant à la fois le jeune âge de son successeur, son frère Frédéric (alors âgé de 13 ans), sa piètre santé et l'instabilité du royaume, ses partisans en appellent à nouveau à l'infant Pierre, pour gouverner en tant que vicaire.<sup>61</sup> Cette disposition, qui aurait été formulée dans

---

<sup>57</sup> ACA, Cancelleria, reg. 1065, f. 37r-38r, 17 février 1351. Sur le contexte de cette proposition, GALASSO 1992, 183s et GIUNTA 1953, I, 100.

<sup>58</sup> «Encara havem parlabt ab ell del fet de Sicília. Et per tal com hi nol deliberat pus plenerament resposta d'ell encara no havem obtenguda»: ACA, Cancelleria, reg. 1065, f. 83v, 18 mai 1351.

<sup>59</sup> Orlando d'Aragon (mort en 1361), vicaire du duché d'Athènes et de Néopatrie, est fils illégitime du roi Frédéric II, et donc oncle du roi Louis, dont il a été un fidèle serviteur.

<sup>60</sup> Je n'ai pas trouvé de document confirmant cette analyse dans les lettres pontificales, mais on peut ajouter qu'en pleine guerre contre les Génois, Pierre III n'avait pas intérêt à remettre en cause sa neutralité officielle à l'égard des Angevins: BOSCOLO 1973, 84.

<sup>61</sup> ADM, Prades, L-2/30.14a-15a lettres d'Orlando d'Aragon à l'infant, les 26 et 18 octobre 1355. Créance et «capítols de missatgeria» confiée par le roi Frédéric de Sicile à trois messagers

le testament de feu Louis de Sicile, est connue dans la Couronne d'Aragon au début de l'année 1356 et reçoit l'assentiment du roi comme de la reine.<sup>62</sup> Mais elle tarde encore à se concrétiser: le 11 juin 1356, depuis Gandia, l'infant Pierre répond aux messagers siciliens qu'il «és apparellat ab beneplàcit e ordinació del dit senyor rey e a la senyora reyna de anar en Sicília e de reger e governar lo senyor rey de Sicília, el regne seu a honor e profit del dit senyor rey», mais qu'en raison de sa santé, il n'a pas encore pu se rendre auprès de ses souverains pour en discuter.<sup>63</sup> Cloué au lit par une longue crise de goutte, l'infant ne part finalement jamais en Sicile.<sup>64</sup> Dans les mois qui suivent, il s'illustre cependant à nouveau militairement pour la défense de la Couronne d'Aragon lors de la guerre contre la Castille qui fait désormais rage.<sup>65</sup>

### ***Gouverner en l'absence du roi: les lieutenances de l'infant Pierre***

Les Siciliens l'avaient bien compris dès 1351, l'infant Pierre avait sûrement la poigne, l'expérience et la finesse nécessaires pour pacifier leur royaume et préserver son indépendance. En juin 1354, Pierre III ne s'y trompe pas lorsqu'il

---

envoyés auprès de l'infant Pierre: «tam illud idem dominus rex F. quam eius comites, barones, militis et indistincte omnes et singuli habitantes in dicto regno tam magni quam parvi una voce nemine discrepante totis eorum affectibus petunt, supplicint et cum instantia requirunt felicem vestrum adventum ad regnum prefatum»; ils souhaitent «quod administracio dicti regni immediate sit in manibus et posse vestre serenitatis et quod vestro arbitrio iussu et mandato negocia et singula facta dicti regni gerantur et quomodolibet gubernentur»; le jeune Frédéric s'engage à ne revenir sur aucun des actes et mandats de l'infant Pierre et à prendre en charge toutes ses dépenses y compris celles de son voyage; il prévoit de lui concéder de nombreux dons et titres: ADM, Prades, L-2/30.39a.

<sup>62</sup> Éléonore de Sicile, sœur aînée du roi défunt et du jeune roi Frédéric, considère que le royaume devrait lui revenir, en tant que «primogenita» mais elle reconnaît le droit de l'infant, puisque Louis de Sicile avait précisé dans son testament que l'infant serait «hereter del regne», et puisque le peuple de Sicile «vol vos, senyor, per vicari e per regidor»: ADM, Prades, L-2/30.36a-1, 12 janvier 1356. Des «capítols» de la «missatgeria» envoyée par les souverains en Sicile soutiennent «la ajuda que damana, çò és que-l alt infant en P. vage al dit regne de Sicília ab compayes de cavall e de peu per tuhició e deffensió d-aquel»; le roi a écrit à l'infant en ce sens et compte en parler personnellement avec lui: ACA, Cancelleria, reg. 1566, f. 33r-33v; je remercie Sebastian Roebert de m'avoir fourni cette référence.

<sup>63</sup> «[...] per la longa malaltia que ha hauda e per la necessitat que ha encara en sa persona [...] no puxa a ades cavalcar sens perill de sa persona»: ADM, Prades, L-2/30.36a-2.

<sup>64</sup> Outre le témoignage ci-dessus, l'infant écrivait le 3 juin 1356 au roi: «dos meses avem auda dolor als peus que no som poguts levar del lit ne exir de la cambra»; le 15 août, depuis Callosa d'en Sarrià, il disait être encore souffrant: «som estats axí com a deu plagut longament maltat e passionat els peus de mal de poagre d'altre accident en nostra persona axí que bonament no podem cavalcar ne molt treballar»: ADM, Prades, L-13/191, s.f.

<sup>65</sup> Cf. note 69 et *infra*.

part en Sardaigne en diriger personnellement l'expédition de reconquête: son oncle gouverne à sa place ses royaumes péninsulaires et majorquins en son absence, exerce le métier de roi en son nom.

Cet épisode, qui constitue une sorte de consécration de la carrière politique de l'infant, ayant fait l'objet d'une longue étude (BEAUCHAMP 2005a), nous n'en rappelons ici que les grands traits. En février 1354, le roi décide en effet de s'appuyer sur le «pus antich de la [nostra] casa reyal»: son oncle, l'infant Pierre, comte de Ribagorce et des Montagnes de Prades, alors âgé de 49 ans.<sup>66</sup> Après avoir hésité quelques semaines, l'infant Pierre accepte finalement de diriger la Couronne d'Aragon en ses lieux et place, en tant que lieutenant général et représentant de la majesté royale. Pendant les 15 mois de l'absence du roi, du 6 juin 1354 au 12 septembre 1355, il gouverne avec l'aide des officiers royaux et de trois conseils institués dans les capitales régionales de ses territoires, Barcelone, Saragosse et Valence, pour gérer les affaires de l'armée. En «alter nos» de Pierre III, doté du pouvoir et de la capacité d'agir en toutes choses comme le roi l'aurait fait s'il avait été présent, il donne de sa personne, circule à travers la Couronne et semble tout dévoué à sa nouvelle responsabilité. Il rend la justice, dispense la grâce royale, nomme et révoque les officiers royaux, préside nombre d'assemblées représentatives des sujets pour en obtenir l'aide matérielle nécessaire au roi, entretient des relations diplomatiques avec la papauté et différentes cours étrangères. Il incarne donc le pouvoir souverain dans la gestion des affaires royales et, en théorie, l'infant est «l'alter ego» du roi. En pratique, il est plutôt le bras droit du souverain et lui reste largement soumis. Car malgré les pouvoirs délégués à son oncle et l'autonomie instituée, les décisions du roi priment: ses interventions ponctuelles dans les affaires du gouvernement délégué, comme sa gestion à distance des négociations diplomatiques réaffirment toujours sa supériorité. Les lettres de Pierre III témoignent régulièrement de sa foi invétérée dans l'engagement et les bonnes œuvres de son oncle à son service,<sup>67</sup> mais il n'omet jamais d'affirmer la préséance qu'il ne compte pas abdiquer (BEAUCHAMP 2005a, 322-335). Quant à l'infant, prudent et toujours conscient de cette hiérarchie, il envoie de nombreux courriers à son neveu en Sardaigne pour l'informer de ses démarches et décisions, ainsi que de l'actualité de son gouvernement. Il l'assure des efforts permanents auxquels il

---

<sup>66</sup> ACA, Cancelleria, reg. 980, f. 95v-96r, lettre du roi à l'infant, 10 juin 1356; cette expression est récurrente sous sa plume, pour en appeler au soutien de son oncle: ACA, Cancelleria, reg. 1149, f. 77r-79v, GUBERN 1955, 139-150, doc. 20; ADM, Prades L-2/30.5-a-b.

<sup>67</sup> Depuis le siège d'Alghero, le 12 octobre 1354, il lui écrit par exemple «vos diligentment e bé treballats e treballaren en lo regiment per nós a vos comanat. E en acò no dubtam en res»; il croit en outre en «la bona affectió que vós havets als nostres affers reyls»: ACA, Cancelleria, reg. 1136, f. 67v-68r.

s'astreint pour lui fournir le ravitaillement et la flotte dont les troupes royales ont grand besoin en Sardaigne.<sup>68</sup> Si le roi rentre de Sardaigne mécontent de la façon dont ses sujets et conseillers ont fourni le soutien logistique et financier de sa campagne, il ne s'en prend pas ouvertement au lieutenant, ni ne revient sur ses décisions. Il faut dire qu'à la tête de la Couronne, l'infant Pierre a préservé la pérennité du pouvoir royal, son autorité et l'adhésion de ses sujets dans un contexte délicat: il a bien tenu lieu de roi. L'infant en tire sûrement un plus grand prestige que celui dont il bénéficiait déjà. Il en est aussi publiquement remercié par Pierre III à Noël 1355. Lors d'un séjour à la cour pontificale, dans la chapelle du pape, après la célébration de la messe, le roi concède au fils aîné de l'infant, Alphonse (dit «El vell», futur comte de Ribagorça, marquis de Villena et duc de Gandia), le titre de comte de Denia et l'office de majordome, en raison des services rendus par son père (CASTILLO [1999] 2012, 63-64).<sup>69</sup> Le 12 avril 1356, l'infant nomme aussi un procureur pour percevoir auprès des Pierre III et de ses officiers 2000 des 3000 florins d'or que le roi lui a gracieusement concédés par lettre patente, à une date non précisée, et qui constituent peut-être une rémunération ou un dédommagement pour ses bons offices.<sup>70</sup>

A l'issue de la lieutenance générale de 1354-1355, la proximité et le respect mutuel dont Pierre le Cérémonieux et son oncle l'infant Pierre se font part ne semblent pas émoussés. Le retrait de l'infant en ses terres, pour raisons de santé, comme nous l'avons vu, ne l'empêche pas de demeurer un conseiller très écouté et sollicité de Pierre III. Il a en outre tôt fait de reprendre son rôle dans l'histoire de la Couronne d'Aragon.

Au début de la guerre contre la Castille et malgré sa résidence en ses terres valenciennes, l'infant, qui œuvre depuis les années 1330 pour la pacification des relations avec le royaume voisin, endosse à nouveau son rôle de défenseur de la Couronne d'Aragon et de conseiller du roi. Depuis l'Aragon, celui-ci le sollicite en matière de stratégie militaire, lui fait part de ses doutes et s'appuie grandement sur lui. Les archives personnelles de l'infant Pierre permettent de retracer très précisément son activité et sa contribution à la défense de la

---

<sup>68</sup> Il affirme souvent son dévouement et celui des serviteurs qui travaillent à ses côtés, comme le 19 octobre 1354: «verament, Senyor, e ell [Matheu Adrià] e tots quants hic són treballen axí continuament per vostre servey e jusque sin esperaven haver salvació, no-y porien més fer»: ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Pere III, 5367.

<sup>69</sup> ZURITA, l. VIII, cap. 60 évoque cette scène mais la situe par erreur à Pâques. Il est aussi possible que la vente en faveur de l'infant Pierre, en 1356, du château de Guadalest, ainsi que des châteaux et lieux de Calp i Asp pour la somme de 6.000 livres (CASTILLO [1999] 2012, 38-39) constitue une sorte de dédommagement.

<sup>70</sup> ADM, Prades, L-13/191, s.f.

Couronne, d'éclairer d'un jour nouveau et méconnu les derniers actes du prince au service de la royauté.<sup>71</sup>

En juin 1356, malgré ses projets initiaux, l'infant ne rejoint pas le roi en Aragon. La crise de goutte qui le cloue au lit ne l'empêche pas de proposer à Pierre III des «provisions» ou «ordinacions» nécessaires pour mettre en défense la frontière méridionale du royaume de Valence contre les attaques castillanes.<sup>72</sup> Il s'y active en juillet et août, depuis ses terres de Gandia et de Callosa d'En Sarrià, d'où il commence à réunir ses fidèles et à réarmer les places fortes. Il correspond aussi avec son frère l'infant Raymond Bérenger qui, à Valence, et avec l'aide du conseil royal qui y est député pour la guerre, commence à prendre en main la direction de la défense du royaume.<sup>73</sup> Depuis Perpignan, le 19 août, le roi a nommé deux capitaines «frontalers en lo regne de València», en la personne de Pere de Xèrica et de son cousin, Alphonse d'Aragon, comte de Denia, le fils aîné de l'infant Pierre. Pour éviter que ses deux oncles, l'infant Pierre et l'infant Raymond Bérenger, ne contestent cette décision, il leur explique d'ailleurs qu'il ne les a pas nommés à ce poste «per tal com entén que ells sien sobre tots los dits ffrontalers en qualque part vaguen».<sup>74</sup> L'infant Pierre ne saurait donc rester en retrait. À la fin du mois d'août, avant même la déclaration officielle de guerre, très inquiet, il en appelle au roi. Il souhaite qu'il vienne personnellement lutter à la frontière méridionale du royaume de Valence et n'hésite pas à invoquer l'exemple de ses prédécesseurs.<sup>75</sup>

---

<sup>71</sup> De très nombreux documents en attestent, dans un registre très composite produit par la chancellerie de l'infant Pierre, entre août 1356 et août 1357: ADM, Prades L-13/191, s.f.

<sup>72</sup> Sur le contexte particulier de cette région pendant la Guerre des deux Pierre, voir MUÑOZ 1982 et FERRER MALLOL, 1989; sur cette guerre en général et son déroulement en Aragon, voir LAFUENTE 2012.

<sup>73</sup> Pierre III affirme à plusieurs reprises à l'infant Raymond Bérenger qu'il est la meilleure personne sur qui il peut s'appuyer (faut-il comprendre «faute de pouvoir compter sur l'infant Pierre»?): ACA, Cancelleria, reg. 1148, f. 104v; GUBERN 1955, 123-128, doc. 17; ses messagers doivent d'ailleurs lui rapporter le 31 août que le roi le considère comme le chef naturel de la défense du royaume: «après la persona del senyor rey és tal persona de qui-s devient tenir per contents e molt bon cavaller qui-y ha axí dela terra com daquestes qui daci hi van»: ACA, Cancelleria, reg. 1068, f. 201v. A la mi-octobre 1356, Pierre III demande à l'infant Raymond Bérenger d'aller vers la frontière aragonaise avec des troupes et prévoit que l'infant Pierre demeurera à sa place à Valence: MUÑOZ 1982, 131. Des lettres de l'infant Pierre semblent indiquer que son frère tarde à exécuter cet ordre.

<sup>74</sup> ACA, Cancelleria, reg. 1068, f. 184v-186v et ZURITA, l. IX, cap. 3; Alphonse, comte de Denia est «Frontalerius capitaneus et defensor dicti regni a rivo Xucharis inantea, ou frontaler ultra lo rius Xuchar» c'est-à-dire au sud de la rivière, tandis que Pere de Xèrica l'est «deça lo rius», au nord.

<sup>75</sup> Lettre de l'infant au roi, 31 août 1356, ADM, Prades L-13/191, s.f.

On senyor vos suplicam e-us consellam que en tot cas del mon totes altres affers lexats vos plàcia venir yvarçosament en aquest regne. Cor esguardats los perills e deffaliments d'aquest regne e dels habitants en aquell sens la vostra presència aquestes affers no poden haver bon recapte. E recort vos senyor aquell exempli del senyor rey Namfós avoncle de vostre pare; çò és que'l dit senyor estant els frares minors a Barcelona hoy dir quel rey de Mallorques li dapnificava la sua terra e tantost feu venir les armes e sens qua torna el palau seu de Barcelona, cavalca e misen per defenssat la sua terra.

Le thème de la participation personnelle du roi comme de ses oncles à la défense des royaumes et la citation d'illustres ancêtres sont récurrents dans leurs lettres, et l'infant Pierre, comme à son habitude, donne souvent une connotation morale à ses arguments.<sup>76</sup> Le 18 décembre, il exhorte par exemple son frère l'infant Raymond Bérenger à prendre les armes face à l'infant Ferdinand, qui fait désormais le jeu de Pierre I<sup>er</sup> de Castille et dévaste les terres du roi d'Aragon, à la frontière valencienne du royaume de Murcie. Son long plaidoyer ne ménage ni effets de style ni arguments moraux ou historiques parfois énigmatiques pour essayer de le convaincre.<sup>77</sup>

Plàcia a vos, senyor, per lo servey de Déu e del senyor rey e per exaltament de la Corona d'Aragó de la sanch e naturalea de la qual som pastats e nodrits e per defensió e honor de la qual devem metre la vida e quant avem vos, senyor personalment totat excusació remoguda vingats ab totat la gent de cavall e de peu que aver puscats stablida la ciutat de València e que venga ab vos los noble don Pedro Dexèrica si venir pot sens perill de la ciutat, mas com la un de vos altres aja a romanir per guardar aquella, mes val quel dit don Pedro romanga que vos senyor com la condició de rey e de fill de rey aytal majorment com vos sots no requira de ésser enclós en ciutats ni en viles ne en guardar o defendre aquelles mas tenir lo camp pus fer se pusqua e ésser en aquell ab la ajuda daquell combatedor e vencedor. Pensats frare e senyor que ara es vengut lo temps si aquests dos fills de rey, entre que vos e yo, en Déu et en la nostra casa guanyam corona a per tots temps e fem a nostre príncep e senyor lo rey lo major servey que anch dos oncles fesen a senyor e a nebot; aquest és lo temps de la visió de nostre pare, lo sant rey del foch qui entrava en lo regne per man daquestes dos nats daquell matrimoni en lo temps del qual la visió o reballació aperech a vos senyor e ami reservat. Donch, senyor, exits de la ciutat e axí com alco rogent, donats veu dela Xúquer per que los coratges dels feels sotsmeses de nostre príncep hoyda la vostra veu della e la mia deçà, ha II nats en lo nom de Déu e en la veritat fer

---

<sup>76</sup> Voir *infra* la lettre de Pierre III du 24 février 1357.

<sup>77</sup> Lettre de l'infant Pierre à l'infant Raymond Bérenger, 19 décembre 1356, ADM, Prades, L-13/191, s.f.

justícia per la qual pugnam fer i per nos valorosament e en fortida los enemichs de la santa fe catòlica e de la corona victoriosa d'Aragó inpuignats.

Il insiste tout particulièrement sur le caractère naturel, pour les fils de roi, du rôle de défenseur de la Couronne et de son honneur; pour lui, cela implique et impose de s'exposer physiquement pour accomplir leur destin et gagner leur couronne (de laurier), conformément à une vision qu'aurait eu leur père et donne tout son sens à leur nécessaire action.

À la fin de l'automne 1356, l'infant Pierre, qui semble mécontent de l'(in) action de son frère, agit désormais officiellement au nom du roi, en tant que «capità frontaler defensor constituit [en lo regne de València] per rahó de la guerra de Castella»,<sup>78</sup> avant que le 7 janvier 1357, le roi ne le nomme «cap e regidor e lochtinent en lo regne de València quant als affers de la guerra».<sup>79</sup> Il lui confère de ce fait tous les pouvoirs de diriger l'armée, de réunir les sujets et de décider tout ce qui sera nécessaire pour mener la guerre. Dans un premier temps, l'infant semble avoir refusé cette nomination, puisque le roi le déplore encore le 8 février 1357, mais il finit par accepter.<sup>80</sup> Sa nomination, qui n'est d'ailleurs pas sans susciter de récriminations de l'infant Raymond Bérenger, serait intervenue à la demande des sujets qui se plaignaient que dans le royaume de Valence la guerre était mal menée, faute de chef.<sup>81</sup> À nouveau promu au plus haut poste, l'infant Pierre s'installe désormais à Valence. Il y

---

<sup>78</sup> Il use de ce titre dans des documents datés du 18 et 19 décembre 1356, ADM, Prades, L-13/191, s.f.

<sup>79</sup> Lettre du roi l'informant et justifiant sa décision: «Per que, infant, con la nostra honor sia vostra, et siats aquell del quel confiam en aquestes affers e en tots altres més que de neguna persona del món axí com ho podem fer segons que experiència d'obra nos demostra»: ACA, Cancelleria, reg. 1380, f. 124r-124v; «missatgeria» envoyée par le roi à Valence à cet effet, vers le 10 janvier: ACA, Cancelleria, reg. 1149, f. 47r-50v; ZURITA, l. IX, cap. 7.

<sup>80</sup> Cf. note 55 *supra* et les arguments financiers qui semblent avoir prévalu.

<sup>81</sup> L'envoyé du roi doit justifier cette nomination à l'infant Raymond Bérenger en lui disant que: «grand partida del regne han fet saber al senyor rey quels es viyares que la guerra del dit regne se faça molt pus pits com no-y ha I cap qui sia sobre tots axí quel senyor rey ha haut acort de tot son consell ques faça. E per com es pu ancià e de més dies ha paregut al senyor rey que sia l'infant en P. Per quel prega que ell açò no haia agreuge ans ho haia per bé. Car bé sap ell que costum es entre nos reys que en semblants cases dona hom semblants honors als pus antichs»: ACA, Cancelleria, reg. 1149, f. 47r-50v; le 5 mars, en réponse à une lettre de ce même infant, le roi s'en explique encore: il dit avoir nommé son frère «a supplicació d'aquells del regne de València dient que la guerra se perdia e valia molt neys com no havien I cap»; avant d'argumenter: «e açò no devets haver per mal per dues rahons. La I<sup>a</sup> car es pus antich que vos en la casa reyal; l'altra que en aquell regne es pu apoderat e pus heretat ell e sos fills. Emperò si per desplaer que haguessets d'ell e no per altra rahó vos volgués partir del regne de València e no ésser sots lo dit infant, degrets vos en venir a nos ab aquella companya que hi haguessets e no leixar la frontera en cas quel rey de Castella sabessets que venia»; il conclut en soulignant que son départ serait un mauvais

multiplie les décisions pour réorganiser la défense du royaume, fournir ravitaillement et argent aux troupes, en tenir le roi informé.<sup>82</sup> Dans cette phase calme du conflit, il semble pourtant particulièrement inquiet et actif,<sup>83</sup> et ses échanges avec le souverain donnent à nouveau lieu de beaux morceaux de rhétorique. En février, le roi souhaite par exemple que son oncle le rejoigne sur le front aragonais et l'infant Pierre semble d'accord. Dans sa lettre du 24 février 1357 (GUBERN 1955, doc. 20, 139-153), exceptionnelle par sa longueur et la construction de son argumentation, Pierre le Cérémonieux lui demande à nouveau de venir auprès de lui, mais souligne qu'il comprendrait si, par sécurité, il préférerait continuer à agir dans le royaume de Valence, avant de développer de beaux arguments sur la participation personnelle au combat. Ils ne sont pas sans prendre le contre-pied du discours tenu par l'infant Pierre à son frère au mois de décembre précédent:

Et jatsia nos volguessem fort que, si batalla ha ésser, vós fóssets ab nos, emperò, en cas que perill se'n degués seguir, més amam que romangats aquí, e major servey nos en farets que ns gardets e ns salvets aquex regne, e que ns trametats totes les companyes que pugats. E no solament se combat aquell qui va a la batalla, ans és dit combatedor aquell qui roman per guarda e salvament de la ost; e alsunes vegades aquells qui romanen han majors affers.

Cette missive participe en outre à un véritable dialogue par lettres interposées, puisque le roi revient sur un conseil formulé auparavant par l'infant Pierre. Il lui aurait déconseillé d'affronter Pierre I<sup>er</sup> de Castille («a açò que ns fets saber que no ns conseylats la batalla per moltes rahons»),<sup>84</sup> et le roi ne s'en satisfait pas. Il lui rétorque par la mention de plusieurs de leurs ancêtres qui ont défendu leurs royaumes, armes à la main, comme lui-même qui sur les conseils du même infant s'est élevé contre les menaces représentées par Jacques de Majorque. Puis dans un élan de bravoure, le roi se fait humble («jatsia que nós no hajam tan gran persona con los passats, lo cor nostre és axí forts de gardar e deffendre nostre regne noblement») pour mieux souligner ses mérites et sa légitime volonté de défendre son honneur face aux nombreux

---

signe à donner aux sujets de la part d'un membre de la famille royale et qu'il pourrait lui donner de nombreux exemples de princes qui en ont pâti: ACA, Cancelleria, reg. 1151, f. 91r-91v.

<sup>82</sup> Le registre ADM, Prades L-15/197 conserve ses décisions émises en tant que lieutenant de janvier à juin 1357.

<sup>83</sup> Voir par exemple la lettre du roi du 12 janvier 1357, GUBERN 1955, 134-139, doc. 19. Le registre ADM, Prades L-15/197 conserve de très nombreux actes émis aux mois de mars et avril 1357.

<sup>84</sup> Ces souverains entrent dans une phase de négociation de la trêve, qui est signée en mai 1357: LAFUENTE 2012, 68-72.

affronts commis et aux menaces représentées par le roi de Castille. Il en dresse enfin la longue liste, avant de réitérer sa demande d'aide à l'infant Pierre et de répondre point par point au bilan de la situation militaire des différents fronts du royaume de Valence, que son oncle lui avait dressé. Cette superbe lettre témoigne de la richesse, mais aussi de l'ambition de l'échange entretenu par les deux hommes. Tout en dirigeant la Couronne et la guerre, ils dissertent sur le pouvoir et leur responsabilité de gouvernants.<sup>85</sup>

Finalement, au printemps 1357, l'infant préfère rester dans le royaume de Valence, pour continuer à le défendre, soutenir les troupes qui commencent à contester le non-paiement de leur solde; il envoie au roi les armées nécessaires sur le front aragonais.<sup>86</sup> Il semble actif comme lieutenant jusqu'en juillet 1357, avant de se retirer dans ses terres catalanes, à Falset.<sup>87</sup>

Entre l'été 1357 et le mois de novembre 1358, la documentation le laisse dans l'ombre. Pierre le Cérémonieux le sollicite encore, mais à distance, et bien moins souvent, l'infant désirant demeurer dans son comté de Prades.<sup>88</sup> Il s'adresse par exemple à lui en tant qu'acteur historique du conflit avec Éléonore de Castille et ses fils, qu'il essaie toujours de régler: le 17 janvier 1358, il lui écrit pour lui demander s'il se souvient des accords passés avec ces derniers en 1337 en ce qui concerne les châteaux de Guadalest et Beniardà.<sup>89</sup> L'infant, qui s'en souvient bien, lui répond que l'accord prévoyait que ces châteaux demeureraient au roi et que l'infant Ferdinand avait accepté; il prie aussi son neveu de ne pas revenir sur cet accord, obtenu en présence du légat du pape et approuvé par ses sujets sous peine de «distrucció irreparable de la corona e d'apnaje evident de tota la nostra terra»<sup>90</sup> — car outre les conséquences diplomatiques et militaires potentielles, le château de Guadalest lui appartient désormais. Il continue donc de répondre aux sollicitations de son roi, mais s'intéresse surtout à ses affaires.

---

<sup>85</sup> La lettre du roi à l'infant du 16 mars 1357, dans laquelle il lui raconte la chute de Tarazona et les mesures énergiques prises et à prendre pour lutter contre les trahisons donne un autre exemple du détail de leurs échanges: GUBERN 1955, 155-159, doc. 21.

<sup>86</sup> Le roi s'en lamente mais s'en accommode reconnaissant le danger de laisser ce front sans chef à sa tête, le 6 mars 1357: «ens desplau fort que vos no siats ab nos en aquests affers ens plagera molt que hi fossets axí com aquell del qual no es dubtés alcú que no fossets profitós als dits affers axí de consell com de fet e de nostra persona esguardada la vostra condició e de la nostra casa reyal de la qual sots lo pus entich»: ADM, Prades L-2/30.5a.

<sup>87</sup> Sur le château de Falset, voir la contribution de Joan Menchon, dans ce volume.

<sup>88</sup> Il justifie souvent ce choix par l'expression «propter necessitatem persone nostre»: ADM, Prades, L-15/198, s.f.

<sup>89</sup> Lettre du roi: ACA, Cancelleria, reg. 1067, f. 119v.

<sup>90</sup> Réponse de l'infant, depuis Falset le 26 janvier 1358: ADM, Prades, L-15/198, s.f.

### ***Epilogue: le De regimine principum ou le conseil d'un vieux sage***

On peut dès lors considérer la rédaction du *De regimine principum* comme le dernier fait d'arme du comte de Ribagorça et des Montagnes de Prades, son ultime morceau de bravoure pour le roi et la Couronne d'Aragon.

C'est vraisemblablement à la rédaction de ce miroir des princes latin en prose en 35 chapitres, adressé à Pierre le Cérémonieux, et à la préparation de son retrait de la vie laïque que l'infant passe la deuxième moitié de l'année 1357 et l'essentiel de l'année 1358. Le 12 novembre 1358, après avoir probablement offert son texte au roi et transmis son patrimoine et ses titres à ses fils, il fait profession chez les frères mineurs de Barcelone, ce qui n'est pas sans méconter le roi son neveu, qui ne l'apprend que tardivement.<sup>91</sup> L'infant d'Aragon, prince et conseiller puissant mène dès lors la vie d'un frère franciscain, à peine interrompue par quelques sollicitations politiques et surtout par ses visions prophétiques.<sup>92</sup>

On considère que son *De vita, moribus et regimine principum*, longuement étudié par ailleurs (BEAUCHAMP 2005b) constitue à certains égards bien plus qu'un simple testament politique puisqu'il propose un guide pour l'action politique du souverain, voire un manuel concret de gouvernement. L'infant Pierre, qui rédige fréquemment ses lettres, en catalan,<sup>93</sup> est féru de poésie et perpétue la culture courtoise des troubadours,<sup>94</sup> ne semble pourtant pas avoir souvent usé du latin si ce n'est par sa lecture de lettres et d'ouvrages.<sup>95</sup> Il choisit pourtant d'écrire à la première personne son traité (qu'il qualifie aussi d'opuscule, de commentaire des *Livres des rois* ou encore de sermon) dans cette langue savante, traditionnellement retenue par les auteurs de miroirs des princes, genre auquel cette œuvre se rattache. Il y fait preuve d'une culture biblique, patristique et littéraire étonnante de la part d'un prince laïc. Il a certes reçu une solide éducation dans son enfance,<sup>96</sup> mais, contrairement à son fils Jacques (né

---

<sup>91</sup> ACA, Cancelleria, reg. 1137, f. 80r-80v. Sur le retrait de la vie laïque de l'infant Pierre et sa carrière de frère franciscain, voir POU 1930, 347-396.

<sup>92</sup> Lesquelles visions s'inscrivent dans un contexte visionnaire bien ancré dans la Couronne d'Aragon comme l'a montré ROUSSEAU 2003; sur les interventions de l'infant dans la vie politique de la Couronne après 1358, voir POU 1930 et CASTILLO [1999] 2012.

<sup>93</sup> On conserve une lettre autographe du prince en catalan, datée de 1379, dans laquelle il raconte sa récente vision nocturne au roi son neveu; sa graphie est assez cursive et assurée, bien tracée, il multiplie les abréviations, signes d'une pratique régulière de l'écriture: ACA, Cancelleria, Cartes Reials, Pere III, Original en autographe de reis 1949.

<sup>94</sup> Voir à ce sujet la contribution de Marina Navàs, dans ce volume.

<sup>95</sup> Dont ses archives personnelles livrent de nombreux exemples.

<sup>96</sup> MARTÍNEZ FERRANDO 1963, 279.

vers 1340, évêque de Tortosa en 1362, puis de Valence de 1369 à 1396), il n'a pas reçu d'éducation universitaire.<sup>97</sup> Or c'est un texte original par ses sources: il est truffé de citations bibliques, surtout de l'Ancien Testament et en particulier du *Livre des Rois*, comme bon nombre de traités de franciscains ibériques; il puise dans une moindre mesure dans le corpus patristique, assez peu dans la production médiévale mais étonnamment pas dans le corpus politique aristotélicien, pourtant très largement médiatisé dans les milieux princiers par le *De regimine principum* de Gilles de Rome —le modèle du genre— et ses adaptations. À la manière des prédicateurs, malgré certaines maladresses du plan et stylistiques, il se livre à un montage de citations commentées, convoque images fortes, métaphoriques et «exempla» historiques, bibliques, antiques comme familiaux —qui ne sont pas sans rappeler les discours politiques royaux comme la correspondance échangée entre l'infant Pierre et les rois de sa famille, au premier rang desquels Pierre le Cérémonieux. Ce faisant, il juxtapose des chapitres portant sur les vertus personnelles et morales et les actes de bon gouvernement du prince, qui veut et doit conserver le soutien de Dieu. De conseils moraux et religieux en conseils gouvernementaux, il livre une lecture assez personnelle du comportement du prince idéal. Les chapitres les plus précisément développés (comme le chapitre XIV sur l'engagement personnel du roi dans la défense des sujets et de la foi ou encore le chapitre XIX sur la guerre juste) ne sont pas sans rappeler les conseils que le prince a proféré en son temps aux rois d'Aragon, telles parfois des leçons de morale et de gouvernement. Ils font écho à la délicate actualité politique et militaire de la Couronne. On peut en effet considérer que ce texte interpelle le roi par sa forme comme sur le fond, en s'appesantissant par exemple sur le thème de la guerre juste, auquel l'infant Pierre consacre le plus long de ses chapitres. Tout en y tenant des propos assez convenus sur le caractère licite ou non d'un conflit, l'infant semble y distiller ses idées et faire preuve d'un certain pragmatisme politique. Il affirme par exemple la nécessaire collaboration du roi et de ses sujets, qu'il doit savoir écouter et dont il doit obtenir le consentement. Dans un contexte de délicates négociations avec les «corts» pour le financement de la guerre contre la Castille, il est assez tentant de lire entre les lignes du traité et d'y voir une invitation de Pierre le Cérémonieux au dialogue, dialogue plus que jamais nécessaire pour mener ses entreprises guerrières et surtout les financer. Mais loin de n'esquisser que l'image d'une royauté idéale soumise au bon vouloir de ses sujets, il insiste aussi sur sa souveraineté en prônant son bon usage de la justice et le soutien attendu de Dieu. Admettant les limites posées

---

<sup>97</sup> Un document du 15 juin 1355 atteste qu'à cette période, il étudie à l'*Estudi General* de Lleida: ADM, Prades, L-13/191, s.f.

au pouvoir royal, par sa dépendance militaire et financière envers les sujets, l'infant l'invite, par ses conseils, à les dépasser.

Sans entrer dans les détails d'un autre dossier passionnant, on peut considérer que ce texte n'est pas la dernière réflexion et contribution de l'infant sur le pouvoir et son exercice. À certains égards, les visions qu'il dicte, une fois devenu franciscain, participent du même goût pour l'écrit politique et le discours (POU 1930, 347-396; AURELL 1990, 1992 et 1997).

En conclusion de cette étude de la carrière politique de l'infant Pierre au service des rois et de la royauté aragonaise, on peut souligner le brillant parcours d'un prince ambitieux qui, avec les années et l'expérience, a su se rendre indispensable. L'expression de Martin Aurell (1992, 203), qui voit en lui un «cadet de la famille royale [...] dévoué à la cause de sa dynastie» le caractérise bien dès la première partie de sa vie (jusqu'à la fin des années 1330). Tout en participant de la gestion familiale traditionnelle de la Couronne d'Aragon (CASTILLO [1999] 2012, 30) et en demeurant disponible et attentif aux intérêts de son père puis de son frère les rois Jacques II et Alphonse III, il n'en reste alors pas moins un éternel second et un prétendant actif au trône. Avec l'âge et l'expérience, et tandis que son neveu Pierre le Cérémonieux règne déjà, l'infant Pierre dépasse par son action ce rôle de serviteur de la Couronne. Il entame sa deuxième carrière, celle de conseiller royal loyal et fiable, capable d'assister le roi aussi bien dans la gestion quotidienne des affaires du gouvernement et de la guerre que dans des négociations politiques ou diplomatiques ardues. Attentif aux abus des serviteurs royaux et aux nécessaires réformes du gouvernement, on ne saurait néanmoins lui attribuer toutes les innovations et politiques menées par Pierre III. Mais la confiance dont il bénéficie dès la fin des années 1330 lui accorde une place privilégiée, vraisemblablement inégalée, aux côtés de ce roi pourtant connu pour sa méfiance. Jusqu'à la fin des années 1350, l'affinité, l'estime et la confiance qui lient le roi et son oncle le distinguent en effet des conseillers royaux de premier ordre, tels Pere de Xèrica ou Bernat de Cabrera (COSTA 1998; BEHROUZI 2014). À tel point que l'infant Pierre tient légitimement lieu de roi, en tant que lieutenant du souverain, lorsque celui-ci s'en trouve empêché. On peut dès lors souscrire à l'analyse de Ramon d'Abadal (1987, 88), qui le désigne comme le «privat» du roi, comme le bras exécutif de ses actions et l'inspireur de ses desseins politiques. L'infant joue de fait le rôle d'oreille et de guide omniprésent du roi. Cette «privanza», relation de proximité définie par François Foronda (2003) comme une conversation dont le sujet est le gouvernement, caractérise bien le rapport liant l'infant Pierre au roi Pierre le Cérémonieux. Elle repose en outre sur une attitude paternelle et moralisatrice de l'infant envers le roi et la Maison d'Aragon, dont Pierre III ne cesse de rappeler qu'il est le «pus antich membre». Cette attitude paternelle est

en outre confortée par la reconnaissance filiale que le souverain lui accorde. À certains égards, Pierre le Cérémonieux, qui souligne aussi souvent l'identité de leurs intérêts, semble voir en lui une figure tutélaire et sage, auprès de qui il peut s'ouvrir de ses doutes et dont il accepte les leçons de morale.<sup>98</sup> Cela donne à leurs échanges, attestés par leur riche correspondance, la tonalité d'une longue et passionnante conversation sur le pouvoir. C'est aussi du goût de l'infant Pierre pour le pouvoir, pour son exercice mais aussi sûrement pour sa théorisation que témoigne la rédaction de son *De regimine principum*, la cinquantaine venue et à l'aube de sa nouvelle vie de frère franciscain. Sa double figure d'acteur politique et de prince lettré, n'est d'ailleurs pas sans le rapprocher de deux de ses parents princiers. De son beau-frère don Juan Manuel (1282-1348) —prince et auteur prolifique, qu'il côtoya à plusieurs reprises—<sup>99</sup> et de son oncle, le roi Robert II de Naples (1309-1343), dont Samantha Kelly (2003) a réévalué le règne et l'image, en étudiant notamment les intérêts et politiques culturels du roi, les fondements et expressions de sa savante sagesse.<sup>100</sup> À n'en pas douter, du fait de son engagement précoce au service de la Couronne, l'infant Pierre bénéficie d'une réputation solide, voire même du respect des sujets et des officiers royaux. Mais à l'issue de cette étude, il reste beaucoup de zones d'ombres. On ne sait par exemple comment il concilia sa position de défenseur des intérêts de la royauté avec les siens propres, de puissant comte de Ribagorce et des Montagnes de Prades, notamment dans un contexte de forte pression fiscale et de concurrence nobiliaire. L'étudier permettrait notamment de mesurer son action et les bénéfices, pour sa descendance, de sa carrière au service des rois.<sup>101</sup> Cela permettrait surtout d'approfondir et de nuancer ce portrait d'un amoureux du pouvoir, qui endosse comme un sacerdoce sa responsabilité de prince de la Maison d'Aragon.

*Data de lliurament: juny 2015*

*Data d'acceptació: setembre 2015*

---

<sup>98</sup> Ce schéma illustre bien la relation avunculaire (oncle-neveu) étudiée par LÉVI-STRAUSS 1958, 53-57: sa démonstration (néanmoins centrée sur la place de l'oncle maternel dans les sociétés traditionnelles) met notamment en avant l'importance et le rôle de l'oncle lorsque le père, dépositaire de l'autorité familiale s'efface; elle exacerbe les relations de filiation, de germanité et d'alliance.

<sup>99</sup> LEROY 1989 et 1993; DON JUAN MANUEL 1982.

<sup>100</sup> Voir aussi les nombreux travaux de Jean-Paul Boyer sur les sermons politiques du roi Robert et de son entourage.

<sup>101</sup> Jaume Castillo Sainz ([1999] 2012) l'a en partie montré pour son fils aîné Alfons el Vell, duc de Gandia, mais il faudrait aussi le faire pour ses cadets, Jean, comte de Prades, baron d'Entença et sénéchal de Catalogne ou encore Jacques, évêque de Tortosa puis de Valence.

## BIBLIOGRAFIA

- ABADAL DE VINYALS, Ramon d', 1987. *Pere el Cerimoniós i els inicis de la decadència política de Catalunya*, Barcelone: Destino - Edicions 62.
- AGUILAR, Josep A., 2013. «La Crònica de Ramon Muntaner», *Literatura medieval I. Dels orígens al segle XIV*, L. Badia (dir.), Barcelone (Història de la Literatura Catalana, I): Enciclopèdia Catalana - Barcino - Ajuntament de Barcelona, 152-188.
- AURELL, Martin, 1990. «Prophétisme et messianisme politique. La péninsule ibérique au miroir du *Liber Ostensor* de Jean de Roquetaillade», *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 102/2, 317-361.
- 1992. «Eschatologie, spiritualité et politique dans la Confédération catalano-aragonaise», *Cahiers de Fanjeaux*, 27, 190-235.
- 1997. «Messianisme royal de la couronne d'Aragon (14e-15e siècles)», *Annales Histoire Sciences Sociales*, 52, 119-155.
- AVEZOU, Robert, 1927. «Rapport à M. le Directeur des Hautes-Études Hispaniques», *Bulletin Hispanique*, 29/2, 174-198.
- BARCELONA, Alfonso María de, 1913-1915. «El Infante Fray Pedro de Aragón», *Estudios Franciscanos*, 11 [1913], 132-136; 12 [1914], 129-141, 434-438; 13 [1914], 204-215; 14 [1915], 205-218; 15 [1915], 58-65.
- BATLLE GALLART, Carmen; BUSQUETA RIU, Joan, 1994. «La renovación de la historia política de la Corona de Aragón», *Medievalismo*, 4, 170.
- BEAUCHAMP, Alexandra, 2005a. «Gouverner la Couronne d'Aragon en l'absence du roi: la lieutenance générale de l'infant Pierre d'Aragon (1354-1355)», Thèse de doctorat inédite, Université de Bordeaux III.
- 2005b. «De l'action à l'écriture: le *De regimine principum* de l'infant Pierre d'Aragon (v. 1357-1358)», *Anuario de Estudios Medievales*, 35/1, 233-270.
- 2008. «Régence et continuité de l'œuvre royale: un testament et des codicilles inédits (1354) de Pierre IV d'Aragon», *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 38/1, 201-218.
- 2009. «Ordonnances et réformes de l'hôtel au début du règne de Pierre IV d'Aragon», *Anuario de Estudios Medievales*, 39/2, 555-573.
- 2010. «*Contra injurias, violencias, corrupciones sordidas, fraudes enormes, extorsiones illicitas...*: enquêtes générales et contrôle des officiers royaux dans la Couronne d'Aragon des années 1340», *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIIIe-XIVe siècles)*. Actes du Colloque International (Aix-en-Provence - Marseille, 19-21 mars 2009), T. Pécout (dir.), Paris: De Boccard, 55-76.
- 2013. «Les *Ordinacions de la Casa i Cort* de Pierre IV d'Aragon et le nombre des serviteurs royaux», *Les serviteurs du prince à la fin du Moyen Âge. Une approche quantitative*, A. Beauchamp (dir.), Madrid: Casa de Velázquez, 43-56.

- BÉHROUZI, Mahine, 2014. «Le procès fait à Bernat de Cabrera (1364-1372)», Thèse de doctorat inédite, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.
- BELENGUER, Ernest, 2015. *Vida i regnat de Pere el Cerimoniós (1319-1387)*, Lleida: Pagès.
- BOHIGAS, Pere, 1920-1922. «Profecies catalanes dels segles XIV i XV. Assaig bibliogràfic», *Butlléti de la Biblioteca de Catalunya*, 6, 24-49.
- BOSCOLO, Alberto, 1973. «Problemi mediterranei dell'epoca di Pietro il Cerimonioso (1353-1387)», *La Corona de Aragón en el siglo XIV, Actas del VIII Congreso de Historia de la Corona de Aragón (Valence, 1-8 octubre 1967)*, Valence, 65-99.
- CABEZUELO PLIEGO, José Vicente, 1995. «Procuració versus governació: el reino de Valencia ante la reforma gubernativa de 1344», *Anuario de Estudios Medievales*, 25/2, 571-592.
- 1998. *Poder público y administración territorial en el reino de Valencia 1239-1348. El oficio de la procuración*, Valence: Generalitat Valenciana.
- CABRÉ, Míriam, 2013. «L'herència dels trobadors a Catalunya», *Literatura medieval I. Dels orígens al segle XIV*, L. Badia (dir.), Barcelone (Història de la Literatura Catalana, I): Enciclopèdia Catalana - Barcino - Ajuntament de Barcelona, 249-293.
- CASTILLO SAINZ, Jaume, [1999] 2012. *Alfons el Vell, duc reial de Gandia*, Gandia: CEIC Alfons el Vell.
- CASTRO ALAVA, José Ramón, 1947-1948. «El matrimonio de Pedro IV de Aragón y María de Navarra», *Estudios de la Edad Media de la Corona de Aragón*, 3, 55-156.
- CRÒNICA DE PERE III. *Les Quatre grans Cròniques: Crònica de Pere III*, F. Soldevila (ed.), J. Bruguera, M. T. Ferrer i Mallol (revs.), Barcelone: Institut d'Estudis Catalans, 2014, vol. 4.
- DON JUAN MANUEL, 1982. *Don Juan Manuel, VII° Centenario*, Murcie: Universidad de Murcia.
- DUALDE SERRANO, Manuel, 1946. «Tres episodios zaragozanos de la lucha entre "Pere el del Punyalet" y la Unión Aragonesa, relatados por el monarca a su tío Pedro, conde de Ribagorza», *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, Saragosse: CSIC, vol. 2, 295-377.
- ENSENYAT PUJOL, Gabriel, 1997. *La reintegració de la Corona de Mallorca a la Corona d'Aragó (1343-1349)*, Palma de Majorque: Moll.
- FERRER MALLOL, Maria Teresa, 1987. «Causas i antecedents de la guerra dels dos Peres», *Boletín de la Sociedad Castellonense de Cultura*, 63, 445-508.
- 1988. *La frontera amb l'Islam en el segle XIV. Cristians i sarraïns al País Valencià*, Barcelone: CSIC.

- 1989. «La frontera meridional valenciana durant la guerra amb Castella dita del dos Peres», *Pere el Cerimoniós i la seva època*, Barcelone: CSIC, 245-357.
- 2001. «La organización militar en Cataluña en la Edad Media», *Revista de Historia Militar*, 45 [numéro extraordinaire], 119-222.
- FORONDA, François, 2003. «La privanza ou le régime de la faveur. Autorité monarchique et puissance aristocratique en Castille, XIIIe-XVe siècle», Thèse de doctorat inédite, Paris I.
- GALASSO, Giuseppe, 1992. *Il Regno di Napoli. Il Mezzogiorno angioino e aragonese (1266-1494)*, Turin: UTET
- GARCÍA GALLO, Alfonso, 1966. «La sucesión del trono en la Corona de Aragón», *Anuario de Historia del Derecho Español*, 36, 5-189.
- GIUNTA, Francesco, 1953. *Aragonesi e Catalani nel Mediterraneo*, Palerme: Manfredi.
- GUBERN, Ramon, 1955. *Epistolari de Pere III*, Barcelone: Barcino.
- HINOJOSA MONTALVO, José, 2006. *Jaime II y el esplendor de la Corona de Aragón*, Saint-Sébastien: Nerea.
- KELLY, Samantha, 2003. *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leiden-Boston: Brill.
- LADERO QUESADA, Miguel Ángel, 2000. «Historia institucional y política de la Península Ibérica en la Edad Media (La investigación en la década de los 90)», *En la España Medieval*, 23, 451.
- LAFUENTE GÓMEZ, Mario, 2012. *Dos Coronas en guerra. Aragón y Castilla (1356-1366)*, Saragosse: Grupo CEMA - Universidad de Zaragoza.
- LALINDE ABADIA, Jesús, 1963. *La gobernación general en la Corona de Aragón*, Madrid: CSIC.
- LEROY, Béatrice, 1989. «Un écrivain politique au début du XIVe siècle, l'infant Don Juan Manuel de Castille», *Revue Historique*, 282, 45-58.
- 1993. «Le prince écrivain politique, l'infant don Juan Manuel de Castille», dans *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge, Actes du XXIIIe Congrès de la SHMESP (Brest, 1992)*, Paris: Presses de la Sorbonne, 91-105.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, 1958. *L'anthropologie structurale*, Paris: Plon.
- LÓPEZ MENESES, Amada, 1956. «Documentos acerca de la Peste Negra en los dominios de la Corona de Aragón», *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, 6, 291-447.
- MARTÍNEZ FERRANDO, Jesús Ernesto, 1950. *Els fills de Jaume II*, Barcelone: Aimà.
- MARTÍNEZ FERRANDO, Jesús Ernesto, 1963. *Jaume II o el seny català. Alfons el Benigne*, Barcelone: Aedos.
- MASIÀ DE ROS, Angeles, 1994. *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, Madrid: CSIC.

- MIRET I SANS, Joaquim, 1909. «Negociacions diplomàtiques d'Alfons III de Catalunya-Aragó ab el rey de França per la croada contra Granada», *Anuari del Institut d'Estudis Catalans*, 2, 265-336.
- MONTAGUT I ESTRAGUÉS, Tomàs de, 1987. *El Mestre Racional a la Corona d'Aragó (1283-1419)*, Barcelone: Noguera.
- MORA CAÑADA, Adela, 1999. «La sucesión al trono en la Corona de Aragón», *El territorio i les seves institucions històriques. Actes (Ascó, nov. 1997)*, Barcelone: Noguera, vol. 2, 547-566.
- MOXÓ I MONTOLIU, Francisco de, 1990. *La casa de Luna (1276-1348). Factor político y lazos de sangre en la ascensión de un linaje aragonés*, Münster: Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung.
- MUNTANER, Ramon. *Les Quatre grans Cròniques: Crònica de Ramon Muntaner*, F. Soldevila (ed.), J. Bruguera, M. T. Ferrer i Mallol (revs.), Barcelone: Institut d'Estudis Catalans, 2011, vol. 3.
- MUÑOZ POMER, María Rosa, 1982. «Preliminares de la guerra de los dos Pedros en el Reino de Valencia», *Anales de la Universidad de Alicante. Historia Medieval*, 1, 117-134.
- PALACIOS MARTÍN, Bonifacio, 1975. *La coronación de los reyes (1204-1410). Aportación al estudio de las estructuras políticas medievales*, Valence: Anubar.
- PÉQUIGNOT, Stéphane, 2004. «Interponere partes suas. Les bons offices de Jacques II d'Aragon entre les cours de Naples et de Majorque (1301-1304)», *L'intercession du Moyen Âge à l'Epoque moderne, autour d'une pratique sociale*, J. M. Moeglin (dir.), Genève: Droz, 215-261.
- POU I MARTÍ, José María 1930. *Visionarios, beguinos y fraticelos catalanes (siglos XIII-XV)*, Vic: Seráfica [reed. facsímil, Madrid: Colegio «Cardenal Cisneros», 1991].
- PROCESO, 1966. «Proceso contra el rey de Mallorca d. Jaime III, mandado formar por el rey d. Pedro IV de Aragón», M. de Bofarull i de Sartorio (ed.), *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, Barcelone: ACA.
- RIUS SERRA, José, 1932. «L'arquebisbe de Saragossa, canceller de Pere III», *Analecta Sacra Tarraconensia*, 8, 1-62.
- ROMERO TALLAFIGO, Manuel, 1990. *La cancellería de los condes de Prades y Ribagorza (1341-1414)*, Saragosse: Institución Fernando el Católico.
- ROUSSEAU, Isabelle, 2003. «L'eschatologie royale de tradition joachimite dans la couronne d'Aragon (XIIIe-XIVe siècles). Édition et étude d'un corpus prophétique», Lyon: Thèse de doctorat inédite, ENS Lyon.
- SAGARRA I DE SISCAR, Ferran de, 1916-1932. *Sigillografia catalana: inventari, descripció i estudi dels segells de Catalunya*, Barcelone: Heinrich i Cia.

- SÁNCHEZ MARTÍNEZ, Manuel, 1974. «La Corona de Aragón y el reino nazarí de Granada durante el siglo XIV: las bases materiales y humanas de la cruzada de Alfonso IV (1329-1335)», Thèse de doctorat inédite, Barcelone.
- SEVILLANO COLOM, Francisco, 1950. «Apuntes para el estudio de la cancellería de Pedro IV el Ceremonioso», *Anuario de Historia del Derecho Español*, 20, 137-241.
- SIMÓN BALLESTEROS, Santiago, 2011. «El acuerdo secreto firmado entre el rey Pedro IV y el noble aragonés Lope de Luna durante la segunda Unión (1347-1348)», *Aragón en la Edad Media*, 22, 247-269.
- 2012. «Por no caer en “captivitat perpetua e vinamos a condicion d’esclavos”: la radicalización del movimiento unionista en 1348», *e-Spania*, 14. [on-line: <http://e-spania.revues.org/21981>]
- TASIS I MARCA, Rafael, 1962. *Pere el Cerimoniós i els seus fills*, Barcelone: Vicens Vives.
- UDINA I ABELLÓ, Antoni (ed.), 2001. *Els testaments dels comtes de Barcelona i dels reis de la Corona d’Aragó: De Guifré Borrell a Joan II*, Barcelone: Noguera.
- VALLS I TABERNER, Ferran, 1926. «El tractat *De regimine principum* de l’infant Pere d’Aragó», *Estudis Franciscans*, 37, 271-287, 432-450.
- 1927. «El tractat *De regimine principum* de l’infant Pere d’Aragó», *Estudis Franciscans*, 38, 107-119, 199-209.
- 1986, «El tractat *De regimine principum* de l’infant Pere d’Aragó», M. J. Peláez, J. Calvo (ed.), *Literatura jurídica*, Barcelone: Publicaciones Universitarias, 259-298.
- ZURITA, Jerónimo. *Anales de Aragón de Jerónimo Zurita*, Á. Canellas López (ed.), Saragosse: Institución Fernando el Católico, [1562] 1967-1977.